déCLIC 17/18

LE BULLETIN de liaison

association des quartiers de la place et de l'avenue de Clichy • huitième année • numéro double 14-15 • été/automne 2004

sommaire

La vie interne de déCLIC 17/18
Quoi de neuf en 2003/2004 1
On écrit à déCLIC 17/18 1

Nouvelles parisiennes
Kiosquiers parisiens en danger.....2
Circulation et transports collectifs 2
Commerces de proximité 3
Un dispositif de sauvegarde de la diversité commerciale annulé en 2000 par le Conseil Constitutionnel
La Ville acquiert des locaux commerciaux.....3
Plan Local d'Urbanisme.....4
préparation de l'avant-projet définitif

Quartier Verts
Les principes.....6
Quartier Vert Batignolles-Mairie.....6
on attend confirmation du projet définitif par la Mairie du 17e
Quartier Vert Cavallotti.....7
Les aménagements définitifs pour 2004/5

DOSSIER Avenue de Clichy
Une avenue en trois séquences.....8
Entretien avec Geneviève Lavagne 9
auteur d'une étude sur l'appareil commercial
Les réactions des habitants depuis 1980 9
Commerces :
Nostalgie à Clichy 10
Comment en est-on arrivé là ? 10
Ils l'ont écrit, ils se sont engagés.....11
Requalifier l'avenue ?.....12
La Place de Clichy aussi ! 13
Et, à déCLIC 17/18, qu'ont-ils fait ?.....14
Réunions publiques en nov. 2003.....15
La Mairie de Paris s'engage 15

DOSSIER Batignolles-Cardinet-Clichy
Les grandes lignes du projet 16
Paris JO 2012, Ville Olympique.....18

Des nouvelles de quartier
Brèves.....20
La Maison des Associations du 18e.....21
Aux coins des Batignolles.....22
Festival 2004 Du Rififi Aux Batignolles 22
La rue Davy en fête.....23
Peuplade fête sa première année 23
Gare de Saint-Ouen, hier et aujourd'hui.....24

Bulletin d'adhésion 24

4 DOSSIER *Avenue de Clichy*

- analyse d'une avenue à la dérive
- son environnement commercial
- le défi de sa requalification
- 18 juin : la Mairie de Paris s'engage

l'éditorial

Voici, enfin, le Bulletin de Liaison été-automne 2004 qui, en raison d'une actualité très chargée, s'est fait particulièrement attendre. Comme en atteste le sommaire ci-contre, l'importance des dossiers abordés justifie la sortie d'un numéro double.

Double, comme les deux dossiers, essentiels pour nos quartiers, que nous vous invitons à découvrir.

D'abord, l'**avenue de Clichy**. Délaissée des pouvoirs publics depuis 25 ans, elle subit les dégradations les plus diverses, malgré les appels des habitants, relayés depuis 1995 par déCLIC 17/18. Nous retraçons les faits et, surtout, tentons d'en expliquer les causes. Et nous proposons des solutions. Ce qui est nouveau, c'est que, depuis l'automne 2003, le vent a tourné. Les élus semblent avoir pris la mesure de l'inquiétude de nos concitoyens, de leur colère parfois, exprimées dans les Conseils de Quartier ou les réunions publiques. La presse s'en est fait l'écho. Et, scoop de dernière minute, la Mairie de Paris vient de s'engager.

Enfin, les **Terrains Batignolles-Cardinet-Clichy**. Nous présentons pour la première fois les grands axes du projet d'aménagement de la dernière vaste emprise industrielle parisienne. Début 2005 commencera la première phase de travaux avec la construction de 4,5 ha. du futur parc et de quelques équipements publics. La grande inconnue du projet est liée au choix de la ville organisatrice des JO 2012. Paris est candidate et, si elle est désignée en juillet 2005, ces terrains accueilleront le Village Olympique. Mais, n'en doutons pas, avec Paris, Ville Olympique, c'est toute la physionomie de l'avenue de Clichy et de ses quartiers qui sera transformée.

4 DOSSIER *Terrains Batignolles*

- un immense espace à aménager
- Du Paris Olympique au futur quartier
- 2005 : construction de 4,5 ha. de parc
- concevoir la ville du XXIe siècle

déCLIC 17/18 • 3 rue Étienne Jodelle 75018 Paris • tél, rép, fax : 01 42 94 07 75

déCLIC 17/18

Journal associatif
3 rue Étienne Jodelle
75018 PARIS
tél., fax & rép. : 01 42 94 07 75

été-automne 2004
N° double 14/15
prix : 2 €

directeur de la publication
Philippe Limousin

coordinateur de rédaction
Marc Brunaud

rédaction en chef
le bureau de l'association

Ont aussi contribué à
la rédaction de ce numéro :
Edith Dayan
Annie Delporte
Laurent Mater
Olivier Misischi
Barberine d'Ornano

Le **BULLETIN** est
le journal d'information
des adhérents
de l'association
déCLIC 17/18,
diffusé dans les quartiers
de la place de Clichy
et des avenues de
Clichy et de Saint-Ouen.
Son contenu n'engage
que la rédaction.

Nous remercions nos lecteurs d'accorder toute leur attention aux annonceurs qui, grâce à leurs encarts publicitaires, soutiennent l'effort d'information de leur association.

Imprimé par nos soins.
Tirage: 3000 ex.

Pour tout contact, prière de s'adresser au siège social de l'association.

© déCLIC 17/18

2003/4 : quoi de neuf pour déCLIC 17/18 ?

Nouveau conseil d'administration, nouveaux outils. Mobilisation tous azimuts pour qu'enfin, l'avenue de Clichy sorte d'un oubli de trente ans

Le 29 novembre 2003, les adhérents de déCLIC 17/18 ont tenu leur assemblée générale. Le rapport d'activité et le rapport financier qui leur avaient été adressés ont été adoptés. Rappelons que déCLIC 17/18 ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents et que leur soutien est le garant de son indépendance.

En 2003, l'association s'est fortement mobilisée pour apporter sa contribution écrite à la concertation du Plan Local d'Urbanisme (17e et 18e) et participer aux deux groupes de travail sur les Quartiers Verts *Batignolles-Mairie* et *Cavallotti-Grandes Carrières*.

Sa présence assidue aux trois Conseils de Quartier, Clichy-Grandes Carrières, Batignolles et La Fourche-Guy Môquet, a, malgré les défauts de ce type d'assemblée, permis de mieux faire connaître les préoccupations de nos adhérents et de partager, avec d'autres, points de vue et recherche de solutions. En particulier, déCLIC 17/18 avait fait la demande auprès des maires du 17e et 18e d'une réunion publique sur la place et l'avenue de Clichy, qui eut lieu, dédoublée, les 26 et 27 novembre 2003.

L'association a aussi rendu compte auprès de ses adhérents de ses rencontres avec les élus et les responsables des pouvoirs publics, sur des dossiers précis comme sur des préoccupations d'ordre général (sécurité, propreté,etc.). Ce fut l'occasion de rappeler combien il est essentiel que les adhérents adressent copie à déCLIC 17/18 de leurs courriers aux élus et aux responsables des services publics. Nos démarches, communes, n'en sont que plus efficaces, l'expérience le prouve !

Les 120 adhérents présents ou représentés (45 pouvoirs) ont pu, lors d'un débat, échanger leurs impressions et leurs idées sur les dossiers en cours. Connaissant, pour beaucoup d'entre eux, le combat acharné de l'association pour une réelle amélioration de notre cadre de vie, ils mesurent la portée des avancées récentes (école Cavallotti-Forest, jardin des Deux-Nèthes) même s'ils ne se satisfont pas de la lenteur et de l'inertie ambiantes. Au premier chef, cela concerne l'état de l'avenue de Clichy et de ses abords immédiats, victime d'un abandon scandaleux depuis une trentaine d'années. Sur ce sujet, depuis 1995, la mobilisation de déCLIC 17/18 a été et reste totale. Preuve en est notre demande publique sous forme de tract d'une commission sous l'autorité du Maire de Paris sur la requalification de l'avenue de Clichy. Cela doit bouger, ça va bouger !

L'assemblée a aussi réfléchi à une meilleure circulation de l'information, permettant aux adhérents de s'impliquer davantage. Dans ce but, la création d'une Lettre aux adhérents et le lancement d'un site Internet (non encore finalisé) ont été décidés. De même, l'importance du Bulletin a été soulignée, même si la lourdeur des tâches en ralentit la parution.

Enfin, onze des douze membres du Conseil d'Administration (mandat de deux ans) ont été élus. Le C.A. est ainsi composé de :

Marc Brunaud*, sec. gal. (18e)
François de la Chevalerie (17e),
Edith Dayan*, vice-présidente (17e),
Lucile Découflé (17e),
Annie Delporte (18e),
Marie-Claire Klode*, trés.-adj. (18e),
Joëlle Le Morzellec (18e),
Philippe Limousin*, président (18e),
Pierrette Mani*, trésorière (18e),
Laurent Mater* (17e),
Barberine d'Ornano (17e),
Jacqueline Vaysse (17e),

(le signe * désigne un membre du Bureau).

Le dossier n°1 de l'année 2004 est ... l'avenue de Clichy. et l'Assemblée Générale 2004 qui sera convoquée en novembre prochain y sera consacrée.

Les lecteurs et les adhérents nous écrivent

Les habitants des quartiers de l'avenue et de la place de Clichy, et, parmi eux, les adhérents de l'association, suivent avec attention les interventions de déCLIC 171/8, participent aux assemblées et aux réunions de concertation, lisent les Bulletins de Liaison. En témoignent leurs courriers, des lettres longues ou courtes, animées ou mesurées. Résumons à grand trait les principaux thèmes abordés.

Mécontents, certains dénoncent le bruit trop présent, les tapages nocturnes quotidiens, la faible répression de ce fléau. D'autres décrivent la prostitution, bien visible, avenue de Clichy. Très souvent aussi, on se plaint des méfaits d'une circulation automobile anarchique : les voitures ne respectent pas les feux, stationnent sur les trottoirs et les passages protégés, les motos occupent les trottoirs et envahissent les espaces aménagés à l'intention des piétons.

Presque toujours, les épistoliers décrivent la malpropreté des rues, déplorent les voitures-épaves ou ventouses qui stationnent des mois avant d'être enlevées. Enfin, revient comme une antienne la description d'un appareil commercial inadapté aux besoins de la clientèle locale, aux devantures désordonnées et sinistres. Problème récurrent, beaucoup souhaitent que les services municipaux fassent plus d'efforts pour informer les habitants sur la tenue des réunions concernant la vie du quartier.

Mais ce ne sont pas là seulement de vaines plaintes. Les correspondants alertent par courrier les services compétents et nous en transmettent copie. La démarche peut parfois aboutir à des résultats curieux - « vous feriez mieux de déménager », a cru pouvoir répondre la police à un adhérent - ou rester sans réponse. Dans ces lettres, prévalent en général un sentiment d'abandon par les élus ou les services administratifs (« nous n'éveillons aucun intérêt » dit un adhérent). Revient aussi souvent l'idée que manque la volonté de faire respecter la loi et l'état de droit, surtout dans nos quartiers.

Mais subsistent encore un certain optimisme et l'espoir que tout reste à faire (par exemple, la remise de la statue de Fourier sur son socle, des peintures murales, etc.). Enfin, et surtout, ce sont unanimement des lettres d'encouragement. À notre action commune, à votre mobilisation. Alors, chers lecteurs, à vos plumes !

Kiosquiers parisiens :

des conditions économiques déséquilibrées mettent en danger ces commerces.

Mardi 11 mai, certains d'entre nous ont eu la surprise de voir leur kiosque favori fermé. La mobilisation exceptionnelle des femmes et des hommes qui les gèrent (près de 60 % des kiosques ont baissé leur rideau ce jour-là) a répondu à l'appel du syndicat des diffuseurs de presse pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail. Si tous, riverains ou touristes, apprécient ce service rendu dès le petit jour jusqu'à pas d'heure, peu connaissent la situation réelle imposée à ces « travailleurs indépendants ».

En effet, la loi de 1947 régissant la presse oblige messageries et diffuseurs à proposer sur l'ensemble du réseau la totalité des titres disponibles, que ceux-ci soient beaucoup, peu ou pas du tout vendus dans le kiosque concerné. Si, à l'origine, ce principe avait pour but d'assurer l'égal accès du lecteur à tous les journaux, plus de cinquante ans après, c'est une avalanche de magazines et de produits hors presse (catalogues de vente par correspondance, cassettes et DVD vidéo principalement) - au total, 3300 titres environ - qui vient grossir le stock ... financé par le kiosquier.

Les multiples tâches du kiosquier parisien ne consistent pas seulement à vendre, rendre la monnaie, renseigner les badauds et les visiteurs, telle une annexe de l'Office Parisien du Tourisme, mais aussi à réceptionner et vérifier tôt le matin la marchandise reçue, à compter et recompter les invendus qui s'accumulent durant plusieurs semaines. Le kiosquier doit endurer des conditions de travail inouïes : souvent seul, assurant des horaires démentiels de 6h à 20 h, confiné dans un espace plus que réduit qu'on imagine aisément soumis aux variations thermiques, sans parler de quelques nécessités vitales ...

Bien sûr, si chaque métier a ses propres contraintes, son équation économique devrait en tenir compte ! Or, la commission de vente, fixée par le Ministère de la Culture et de la Communication, s'élève aujourd'hui de 17 à 18,4 % du prix des journaux. Mais, là où le bât blesse, c'est que les boutiques Relay du réseau Lagardère Communication ont obtenu, elles, 30 % de commission. Enfin, on sera peut-être surpris de savoir que les kiosques (l'emplacement conditionne souvent le niveau de rémunération) sont attribués par la commission professionnelle des kiosques, présidée par un conseiller de Paris, alors que l'implantation, la construction, l'entretien et la gestion économique des édicules ont été concédés à une société privée, l'A.A.P., filiale commune des N.M.P.P. et de Hachette-Lagardère Communication, laquelle récupère intégralement le produit des recettes d'affichage publicitaire sur les faces des kiosques. Certes, la Ville de Paris a décidé de baisser depuis deux ans la redevance perçue sur ces commerces et M. Christian Sautter, adjoint au maire chargé des finances, a assuré cette profession de son soutien à ses « légitimes » revendications. Mais, si leur commission n'est pas revue à la hausse, nul doute que l'on voie un à un disparaître ces maisons de la presse, ouvertes sur la rue, dernière présence humaine familière et chaleureuse dans une ville atomisée, rude, parfois hostile.

Au bénéfice de qui ? La réponse est dans l'article ...

Circulation et transports collectifs

pour un nouveau partage de l'espace public, des aménagements spécifiques (Mobilien, vélos, etc.) et de l'audace sont nécessaires

Les réunions de concertation sur le PLU en mai 2004 et un très intéressant CICA de la Mairie du 17e sur la circulation et le stationnement nous ont rappelé combien les transports restent une question brûlante dans nos quartiers. D'ailleurs, l'enquête menée par déCLIC 17/18 en 1999 sur les attentes et les besoins des habitants des quartiers de l'avenue et de la place de Clichy concluait que l'engorgement et les nuisances de la circulation automobile constituaient la première source de mécontentement.

Or chacun est bien informé des effets désastreux d'une circulation automobile envahissantesur la santé publique (qualité de l'air, bruit) et les conditions de vie. Pourtant, indifférents au bien commun, frappés par le fameux syndrome NIMBY (« pas dans mon arrière-cour »), beaucoup continuent de penser selon leur intérêt individuel, qui réclamant un parking public payé par la collectivité, qui refusant les aménagements de voirie favorables aux transports collectifs. Aussi, quel que soit leur bord politique, les élus ont bien du courage à affronter cette somme d'égoïsmes et à braver, en tenant bon coûte que coûte, les groupes de pression les plus rétrogrades.

Ainsi, la politique de partage de l'espace public. Dans le cadre du Plan Directeur des Déplacements d'Île-de-France (2000), la Mairie de Paris et la Région Île-de-France améliorent l'exploitation d'un réseau de lignes principales de bus, appelé Mobilien, afin d'offrir un mode de transport collectif alternatif à l'automobile. Plus de 150 lignes sont concernées à l'échelle de la région, 17 à Paris, formant un véritable « métro » de surface desservant les lieux stratégiques de la capitale. Les objectifs sont : disponibilité du service 7 jours sur 7, régularité, fréquence et information sur les temps d'attente et de parcours, matériel roulant non polluant et ventilé. Les aménagements consistent à « protéger » les trajets de la circulation générale (régulation aux carrefours, couloirs dédiés) et à faciliter l'accès au bus, en particulier aux personnes à mobilité réduite. Dans nos quartiers sont concernées les lignes 31, 80, 81 et 95, officiellement toutes aménagées fin 2005. Notons que la Préfecture de Police autorise à circuler dans les couloirs de bus protégés, outre les autobus, les vélos, les taxis, les véhicules prioritaires, de secours (pompiers, SAMU), de transports de fonds et les médecins urgentistes.

Alors qu'est abandonnée la politique irresponsable : «adaptater Paris à la voiture», nul ne peut s'étonner que baisse le nombre de places de stationnement sur la voirie publique (-60 000 de 1994 à 2002 ; 172 000 en 2002), en raison notamment de l'observation des normes Pompiers, du plan Vigipirate et des aménagements favorables au transport collectif. Même si, à l'échelle de la Région, le trafic automobile a baissé de 1991 à 2001, les liaisons de banlieue à banlieue ont explosé. Les difficultés de circulation sont amplifiées par la configuration en étoile du réseau routier francilien avec 70 % de radiales (de la périphérie au centre) pour 30 % seulement de rocades. Or l'offre en transports collectifs manque cruellement et les liaisons prévues dans le Contrat de plan État-Région 2000-2006 ne seront pas mises en service avant 2012. Aussi, en 2006, lorsque le tramway parisien des Maréchaux-Sud s'élancera, le tram-train Bondy-Aulnay (Seine-Saint-Denis) fonctionnera et le tramway T2 reliera la porte de Versailles à la Défense, un petit pas aura été fait pour desserrer la pression sur Paris de la circulation automobile francilienne. Mais un si petit pas !

Et le vélo ? Si M. D. Baupin, adjoint au maire de Paris, s'est félicité d'une hausse de 31 % en 2003 de la fréquentation des pistes cyclables dans la capitale, le nombre moyen de vélos roulant à Paris en une heure (moyenne évaluée sur l'année) s'élève à 2500 ! Dans nos quartiers, déCLIC 17/18 a proposé de créer une piste cyclable depuis Montmartre vers la plaine Monceau, par les rues Ganneron et des Dames. Car on ne peut espérer favoriser la circulation à vélo pour tous si on cantonne les cyclistes dans les couloirs bus ou les grands axes. Là aussi, une politique plus audacieuse est nécessaire.

Commerces de proximité

En 2000, le Conseil Constitutionnel, censurant un article de la loi SRU, refuse aux maires les moyens de sauvegarder la diversité commerciale.

En décembre 2000, lors de la discussion de la loi dite SRU réformant, entre autres, les Plans Locaux d'Urbanisme, est adopté un amendement à l'article 123-1 du Code de l'Urbanisme, présenté par G. Sarre, député-maire du 11e arrondissement et C. Caresche, député de la 18e circ. de Paris. Cet amendement précise que les PLU peuvent «*subordonner, dans les villes de Paris, Lyon et Marseille, tout changement de destination d'un local commercial ou artisanal entraînant une modification de la nature de l'activité, à l'autorisation du maire de la commune, délivrée conformément à l'avis du maire d'arrondissement ou de secteur* ».

Dans l'esprit du législateur de l'époque, le PLU a aussi pour objectif d'assurer « la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers ». Il relève donc de la responsabilité particulière des maires et des conseils d'arrondissement des villes de Paris, Marseille et Lyon de veiller à ce que la liberté du commerce et de l'industrie ne fasse pas obstacle à l'équilibre et à la diversité nécessaires des commerces de proximité.

Pourtant, 60 sénateurs, dont l'actuel premier ministre, et 60 députés de l'opposition d'alors font le choix de déférer à la censure du Conseil Constitutionnel divers articles de la loi SRU, dont le fameux huitième alinéa de l'article123-1 ci-dessus. « *Considérant que le souci d'assurer « la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers » répond à un objectif d'intérêt général ; que, toutefois, en soumettant à une autorisation administrative tout changement de destination d'un local commercial ou artisanal entraînant une modification de la nature de l'activité, le législateur a apporté, en l'espèce, tant au droit de propriété qu'à la liberté d'entreprendre qui découle de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, une atteinte disproportionnée à l'objectif poursuivi* », le C.C. décide « *que doit être par suite déclaré non conforme à la Constitution le huitième alinéa (3°) de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de l'article 4 de la loi déférée (…)* ».

Même si le juge constitutionnel a peu touché l'ensemble de ce texte modernisant le droit de l'urbanisme, il est remarquable qu'aient été à la fois censurés l'obligation faite aux collectivités locales d'atteindre une proportion de logements sociaux et le droit du maire et des maires d'arrondissement des trois plus grandes communes françaises de lutter contre le mono-commerce.

Certains objecteront que, si ces dispositions sont jugées contraires à la Constitution, il n'y a pas à regretter leur disparition. Nuances ! D'une part, le juge constitutionnel évolue, lui aussi, comme toute la société et ce qu'il pouvait juger hier contraire aux principes constitutionnels peut être accepté par lui quelques années plus tard (ainsi sa décision du 15 juin dernier qui établit la supérorité juridique des directives européennes sur le droit français). D'autre part, il ne peut se saisir seul de textes de loi. Ce sont donc des parlementaires qui, décidant de le saisir, peuvent, dans certains cas, détruire la portée de certaines avancées juridiques. Tel est, ici, le cas d'école par excellence des contradictions du débat démocratique !

Néanmoins, en seconde lecture, un nouvel amendement présenté par D. Marcovitch, non censuré donc définitivement adopté, stipule qu'au pied des immeubles construits avec des fonds publics, il ne peut y avoir de mutation commerciale qu'après avis du Maire. Maigre consolation !

Avenue de Clichy un commerce vide .. depuis des années.

Diversités commerciale et économique

La SEMAEST, société d'économie mixte de la Ville, lance un programme d'acquisition de locaux d'activités pour maintenir le commerce de proximité

Alors que ceux-là même qui ont contesté devant le Conseil Constitutionnel l'article 13-1 de la loi SRU du 3 décembre 2000 admettent maintenant qu'il faut « faire quelque chose » pour freiner le laisser-aller dans le domaine commercial, la Mairie de Paris a lancé depuis plusieurs mois une action originale pour lutter contre la disparition des commerces de proximité, malgré un cadre légal compliqué.

Ainsi la Mairie de Paris a-t-elle réactivé en décembre 2003 l'action de la SEMAEST, société d'économie mixte créée en 1983 pour mener des opérations de « *développement, restructuration du tissu urbain existant et création d'équipements municipaux (…)* » dans l'Est parisien. Le viaduc des Arts, avenue Daumesnil, qui utilise la structure de la voie ferrée désaffectée de la Bastille, fut une des réalisations de la SEMAEST.

C'est cet esprit qui prévaut dans les nouveaux objectifs fixés à la SEMAEST, présidée par le maire du 11e arrondissement, M. G. Sarre : « *favoriser le maintien et l'extension de la diversité commerciale et des activités économiques* ». Autrement dit, agir contre le développement dans certains quartiers d'une mono-activité commerciale qui tue le commerce de proximité. Dans ce but, la SEMAEST pourra désormais préempter et acquérir boutiques et locaux d'activité vacants qui seront loués à des commerçants et artisans dont l'activité répond aux besoins du quartier. Ces locaux pourront ensuite être vendus à leur occupant. La SEMAEST, recapitalisée, a reçu de la Ville une avance de trésorerie de 48 millions d'euro, lui permettant d'acquérir en trois ans 15 000 m2 de locaux, soit, environ, 200 boutiques par an. Parallèlement, la SEMAEST gérera une bourse de locaux d'activité vacants, à laquelle auront accès artisans et commerçants.

Sont aujourd'hui concernés six secteurs d'activité : Saint-Denis (1er et 2e), Beaubourg-Temple (3e), Fontaine au Roy-Sedaine-Popincourt (11e), Daumesnil-Montgallet (12e), Belleville (20e). Fin mai, 1500 m2 de locaux avaient été achetés ou préemptés, soit 7 boutiques dont 6 dans le 11e arrondissement qui souffre tout particulièrement de la mono activité du textile en gros, générant bruits, déchets, pollution, problèmes de stationnement et de circulation, disparition des commerces de proximité, jusqu'aux boulangeries et pharmacies (400 boutiques de vêtements féminins dans le secteur Sedaine-Popincourt).

Ces premiers résultats ont donné des idées aux élus de notre quartier. Mme Kuster, conseillère de Paris (UMP) du 17e, dans une question au Maire de Paris, ainsi que Mme Lepetit, députée (PS) de la 17e circ. et conseillère de Paris, dans une lettre au Maire de Paris et à M. Sarre, ont demandé l'une et l'autre que le secteur des Épinettes et de l'avenue de Clichy soient intégrés au champ d'action de la SEMAEST.

L'association déCLIC 17/18 soutient cette démarche et la demande de ces deux élues en faveur de l'intervention régulatrice des pouvoirs publics.

Pour autant, il ne sera pas possible d'étendre à tout Paris l'activité de la SEMAEST ou d'autres SEM qui se fixeraient de semblables objectifs, alors que bien d'autres quartiers souffrent aussi de la mono-activité commerciale. Les finances de la Ville ne sont pas inépuisables !

C'est pourquoi une évolution de la loi est réellement nécessaire !

Plan Local d'Urbanisme à Paris

Après la restitution des contributions des conseils de quartier et d'arrondissement, la Ville prépare l'avant-projet définitif du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), institué par la loi SRU du 13/12/2000, se substituant à l'ex-Plan d'Occupation des Sols (1977) révisé en 1989, est un document réglementaire d'urbanisme auquel sont associés le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains. Il se compose de trois volets : le diagnostic ou rapport de présentation qui analyse l'état actuel de l'urbanisme parisien et son environnement ; le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme et les aménagements d'importance retenus par la commune ; le règlement qui, accompagné d'une cartographie, décline concrètement et localement les orientations générales du PADD.

Trois réunions de concertation

L'élaboration du PLU comprend deux phases : préparation puis approbation du document. Ainsi ont été établis en 2002 le diagnostic préalable et, en 2003, le projet de PADD en association avec les partenaires institutionnels, notamment l'État et la Région Île-de-France, et en concertation avec les habitants. Mi-2003, les conseils d'arrondissement et leurs conseils de quartier ont été invités à apporter leur contribution au futur règlement d'urbanisme. Ainsi, déCLIC 17/18 remit un document de synthèse et de propositions pour le 17e et le 18e arrdt.. Le PADD adopté en décembre 2003 par le Conseil de Paris, M. Caffet, adjoint au Maire de Paris, présenta fin mai 2004, en réunion publique, la restitution de toutes les propositions (11 350 au total, dont 1500 pour le 17e et 1000 pour le 18e), étudiées une à une par les services de la Ville. Ce faisant, à la mi-mai, un questionnaire, tentative délicate de consultation citoyenne, a été adressé à 800 000 foyers parisiens et mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Le dépouillement des réponses, sous la responsabilité d'Ipsos, sera connu à l'automne. À l'issue de toutes ces consultations, le projet de PLU, enrichi, sera soumis à l'approbation définitive du Conseil de Paris fin 2004. Suivra une Enquête Publique en avril 2005 pour une adoption définitive fin 2005 et une entrée en vigueur début 2006.

Les trois objectifs du PLU

Le PLU poursuit trois objectifs principaux : l'amélioration du cadre de vie avec la diminution des nuisances quotidiennes (pollutions de l'eau, de l'air et des sols, bruit), une nouvelle conception des déplacements en ville, davantage d'espaces verts et la préservation du patrimoine architectural et urbain ; la réduction des inégalités avec une nouvelle politique de l'habitat favorisant la mixité sociale, la création d'équipements de proximité, l'adaptation des services au temps des citadins, la défense du commerce de proximité et de la diversité commerciale ; le développement de Paris, ville-métropole, en coopération avec les communes voisines avec la Couverture sur certaines portions du boulevard périphérique, l'aménagement des Portes de Paris, la réalisation d'un tramway sur les Boulevards des Maréchaux et des programmes de développement économique, scientifique ou culturel.

Ces objectifs sont méthodiquement déclinés dans un zonage fin de toute la ville. Sont distinguées la Zone Urbaine Générale, la plus vaste, soumise à des règles de construction diverses et précises, la Zone de Grands Services Urbains, rassemblant les emprises utiles au fonctionnement d'une ville (port, réseaux ferrés, hôpitaux), la Zone Urbaine Verte, comprenant bois, espaces verts mais aussi les parcelles à préserver (stades, parcs muséaux) et, enfin, la Zone Naturelle Forestière, i.e. les Bois de Boulogne et de Vincennes.

Quelques règles concrètes

Décrivons quelques règles concrètes. La mixité emploi/habitat sera renforcée dans les quartiers où le taux d'emploi est bas. Sera imposé 25 % de logements sociaux dans tout programme neuf de plus de 1000 m2 là où ce taux moyen n'est pas atteint. Les protections du patrimoine seront étendues et renforcées (hauteur sur les rues étroites, ravalement, enseignes, devantures). La hauteur maximale d'un immeuble est maintenue à 37 m (environ 11 étages). Les espaces libres de toute construction sont modulés selon le taux d'espaces verts du quartier. Des Espaces Protégés ou à Végétaliser sont créés pour préserver des cours ou requalifier des emprises. Afin de réduire la circulation automobile, l'obligation de réaliser des places de stationnement dans tout programme neuf passera de deux à une place pour un logement. Des secteurs où le commerce ou l'artisanat sont privilégiés seront préservés. De même, sur les linéaires commerciaux (av. de Clichy, de Saint-Ouen, rues des Dames, Legendre, La Jonquière), les locaux commerciaux en rez-de-chaussée devront être conservés, y compris en cas de reconstruction.

La Maison du Plan Local d'Urbanisme

Après le diagnostic en 2002 et le PADD en 2003, la troisième phase de la concertation sur le futur PLU parisien porte en 2004 sur les orientations générales du règlement. Afin que chacun puisse s'informer sur les principales étapes d'élaboration du PLU et sur la participation au débat public, un espace d'information, la Maison du PLU, a été installé dans le :

Pavillon de l'Arsenal,
21 boulevard Morland 75004 Paris.
Entrée libre Tél. : 01 42 76 33 97
Métro : Pont Marie, Sully-Morland.
Horaires : fermé le lundi ;
du mardi au samedi, 10h30-18h30;
Dimanche, 11h-19h.
www.pavillon-arsenal.com

MON-OPTIC

Opticien Visagiste
Diplômé d'État

49-53 avenue de Clichy
téléphone : 01 44 90 90 90

Nous sommes des spécialistes de l'adaptation aux lentilles de contact et des verres progressifs.

Nous tenons à votre disposition une très large gamme de montures composée de créateurs, couturiers et fabricants français de moindre renommée mais d'une excellente qualité accessible à tous.

Quelle que soit la provenance de vos lunettes, notre équipe dynamique est à votre disposition pour vous offrir tout conseil et toute réparation. Notre opticien se tient aussi à votre disposition pour contrôler votre vue si vous le souhaitez.

RESTAURANT JAPONAIS
SUSHI AKASHI

spécialités
Sushi-Sashimi-Yakitori
Plats à emporter

01 44 90 05 68

5 rue Forest 75018 Paris
Métro : Place de Clichy

fermé le dimanche

De part et d'autre de l'Avenue de Clichy, création de deux Quartiers Verts : *Batignolles-Mairie* (17e) et *Cavallotti* (18e)

Les travaux devraient commencer à la rentrée 2004.

Principes des Quartiers Verts

L'objectif général consiste à valoriser ces quartiers en les protégeant du transit automobile et en y favorisant les déplacements de proximité et les circulations douces (marche à pied, vélos, etc.). Il participe du Plan de Déplacements Urbains de Paris qui vise notamment à améliorer la sécurité routière par la limitation de la vitesse.

L'aménagement de Quartiers Verts a ainsi pour but de :

- réduire les nuisances dues à la circulation par le report de la circulation de transit sur les axes principaux et casser ainsi les itinéraires malins ;
- mieux répartir l'espace public au profit des modes de déplacements doux (piétons, vélos) ;
- conforter le dynamisme économique du quartier en préservant suffisamment de places pour les commerces, les livraisons, les taxis ;
- renforcer la sécurité routière, notamment sur le trajet des écoles, en limitant la vitesse et en aménageant certains carrefours ;
- mettre en valeur l'espace public et favoriser la convivialité de quartier.

Concrètement, la réalisation des Quartiers Verts nécessite de :

- réorganiser les sens de circulation et limiter la vitesse à 30 km/h.
- réaménager les carrefours et la chaussée de certaines voies (dos d'ânes, chicane, rétrécissement de chaussée, passages piétons surélevés) pour diminuer physiquement la vitesse et sécuriser le passage des piétons et des cyclistes.
- élargir les trottoirs, en assurant la continuité des itinéraires vélos (nécessitant parfois la création de pistes à contresens), aménager les places et placettes et effectuer des plantations.
- privilégier le stationnement de surface résidentiel au détriment du rotatif.

Est-ce une heureuse concordance dans le temps et dans l'espace ? Les quartiers Batignolles-Mairie (17e) et Cavallotti-Grandes Carrières (18e), voisins mais séparés par l'avenue de Clichy, vont subir, en même temps, les aménagements prévus dans le cadre des « Quartiers Verts ».

Des groupes de travail au sein des Conseils de Quartier, auxquels déCLIC 17/18 a largement participé, se sont mis à la tâche dès janvier 2003. Ils ont rendu, trois mois plus tard, un rapport, fruit de leur réflexion et de leurs propositions, le 25 mars pour le 17e, le 22 avril pour le 18e. Dans leur travail, ils ont pu bénéficier de l'écoute et de l'aide des Services de la DIrection de la Voirie, communs aux 17e et 18e, et, en particulier, de MM. les ingénieurs X. Janc et Y. Le Goff, dont tous ont salué les compétence, disponibilité et courtoisie.

Cette pré-étude achevée, une phase de concertation de dix-huit mois environ s'est ouverte avec, pour chacun des Quartiers Verts, une réunion publique portant sur le diagnostic des services techniques et une seconde sur les possibilités d'aménagements.

En juin 2004, les choix définitifs de la mairie du 18e ont été arrêtés et présentés publiquement. On attend ceux de la mairie du 17e. Dans les deux cas, les deux maires d'arrondissement ont assuré que les travaux commenceraient à l'automne.

Quartier Vert *Batignolles-Mairie*

en attente du projet définitif de la mairie du 17e

Le 7 avril dernier, s'est tenue autour de Mme de Panafieu, maire du 17e, de M. Benessiano, premier adjoint, de M. Dumesnil, représentant M. Baupin, adjoint au maire de Paris, chargé de la voirie, ainsi que de M. Janc, ingénieur de la Voirie, une réunion publique de concertation sur le Quartier Vert (QV) Batignolles-Mairie. Après la première réunion de diagnostic technique et les multiples séances de travail avec toutes les parties concernées, les services de la voirie présentèrent une synthèse des « *aménagements techniquement réalisables* ». Le maire précisa d'emblée qu' « *aucune décision n'a été arrêtée* » et qu'« *aucuns travaux ne seront entrepris sans que la population n'ait été consultée* ».

Le QV *Batignolles-Mairie* est limité par l'avenue de Clichy, le bd. des Batignolles, la rue Boursault et la rue Legendre. Il est mitoyen, au nord, du Quartier Tranquille (QT) *Brochant*, au nord-est, du QT *Davy* et, à l'est, du futur QV *Cavallotti*. Le budget total prévu pour ce seul QV, voté par le Conseil de Paris, s'élève à 1,3 million d'euro.

Les entrées et sorties du QV, quinze environ, recevront un aménagement identique : passage pour piétons surélevé, stationnement pour 2 roues à proximité, « oreille » lorsque c'est possible et protection par des potelets.

L'étude fine des voies accidentogènes a permis de proposer les aménagements de sécurité suivants. La rue La Condamine verrait ses trottoirs élargis sur sa section de QV et ses carrefours avec les rues Lemercier, Nollet, Truffaut et Boursault surélevés. De même, pourraient être élargis les trottoirs des rues étroites, Biot, Mont-Dore, Bizerte et Hélène, cette dernière étant recalibrée à 3,5 m. pour assurer une file de circulation.

Afin de limiter la circulation de transit, il a été proposé d'inverser le sens de circulation de la rue La Condamine entre la rue des Batignolles et la rue Truffaut et, parallèlement, celle de la rue Bridaine. Idem pour la rue Lemercier entre la rue La Condamine et la rue Legendre.

Le stationnement serait adapté aux règles générales parisiennes, payant en totalité et, souvent, résidentiel. Des 1500 places en surface disponibles sur le QV, les aménagements de voirie induiraient une perte de 60 places (40 rue La Condamine, 20 pour la création de stationnement 2 roues). Le QV possède un taux de motorisation - 0,47 véhicule/ménage- en dessous de la moyenne parisienne (0,5).

Certains points particuliers pourraient recevoir un traitement adéquat, comme l'angle Mont-Dore/Batignolles et le passage pour piétons rue Abel Truchet. A été aussi évoqué la modernisation de l'éclairage rues La Condamine et Lemercier. Mais, comme il en a été fait la remarque lors du débat qui a suivi, l'éclairage urbain ressortit d'une ligne budgétaire propre utilisable à cet effet.

Enfin, le « Vert » du QV serait (maigrement) doté avec la plantation de six arbres et l'implantation de jardinières de pleine terre encore à l'étude.

Le débat, animé, avec l'assistance d'une centaine de personnes a permis de préciser certains points, le maire insistant particulièrement sur le coût unitaire de chaque aménagement. La sécurisation du cheminement des écoliers, rue Trufffaut, nécessiterait un recalibrage, non prévu, tenant aussi compte de la présence du commissariat central. À cet égard, M. le Commissaire Central adjoint, présent, dont l'avis fut sollicité, s'opposa à l'inversion de sens d'une partie de la rue La Condamine (entre les rues Truffaut et des Batignolles), alors qu'on omit de l'informer de l'inversion parallèle de la rue Bridaine. Sa réaction hostile, tout à fait compréhensible en l'absence de cette précision essentielle, a vraisemblablement invalidé la seule solution pour casser le transit par la rue La Condamine. La rue des Dames, malgré ses trottoirs extrêmement étroits, a été laissée de côté, ont pu regretter certains. Une étude interne à la Ville, a-t-on appris, a été commandée pour envisager la création d'un parking dans le quartier (au sens large). À nouveau, les problèmes de passage du bus 66 ont été évoqués mais « *la solution technique est difficile à trouver* ».

Enfin, un cahier était mis à disposition pour recevoir les remarques des riverains. Début juin, les dernières propositions, affinées grâce au débat et chiffrées, devaient être rendues publiques. Tel n'a pas encore été le cas. Aussi, pour éviter toute erreur, avons-nous dû user du conditionnel et attendons-nous confirmation du projet définitif.

➡ *quartiers verts*

Quartier Vert *Cavallotti*
les aménagements définitifs s'étaleront jusqu'en 2005.

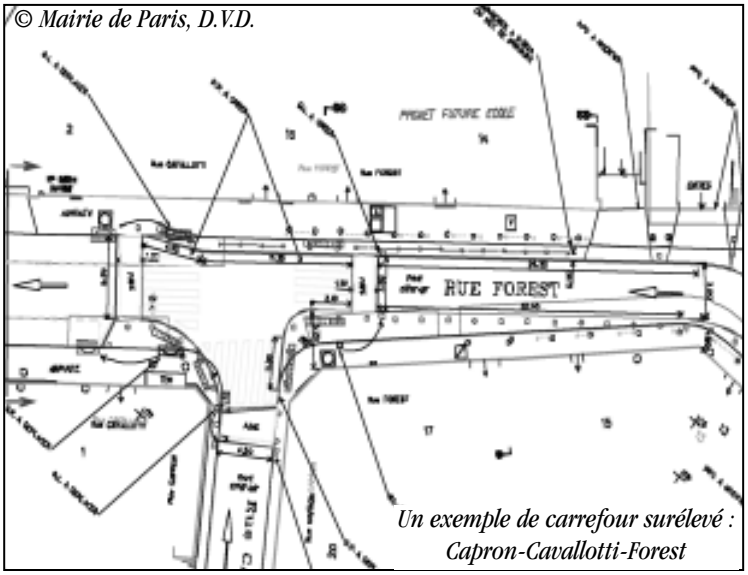

© Mairie de Paris, D.V.D.

Un exemple de carrefour surélevé : Capron-Cavallotti-Forest

On en parle depuis si longtemps ! Alors que déCLIC 17/18 avait demandé en 1998 que ce micro-quartier bénéficie des aménagements prévus sous le qualificatif de « Quartier tranquille », c'est finalement le concept élargi de « Quartier Vert », lancé en 2002, qui s'appliquera.

Une concertation de 18 mois

Depuis 2002, les étapes de la concertation se succèdent : réunion publique de déCLIC 17 / 18 (décembre 2002) pour populariser le projet, marche exploratoire (mars 2003) du Conseil de Quartier dans le cadre de la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme, brochure de déCLIC 17/18 (avril 2003) listant les aménagements souhaitables, seconde réunion publique organisée par la Mairie du 18e (décembre 2003). Ajoutons les nombreuses réunions de travail en Mairie ou sur le terrain avec les services de la Voirie, les élus responsables, déCLIC 17/ 18, des habitants du quartier. Les élus, en dernière instance, décident et choisissent parmi les propositions en tenant compte du budget alloué mais aussi des exigences des pompiers et de la Préfecture de Police.

Les aménagements définitifs

Enfin, le 1er juin 2004, « dernière réunion avant travaux », le Maire du 18e, ses adjoints concernés et M. Le Goff, ingénieur de la Voirie, ont présenté le projet définitif des travaux (coût global : 550 000 €) et précisé le calendrier. En voici le détail.

Septembre 2004 : inversion du sens de circulation sur la portion de la rue Hégésippe Moreau, entre les rues Ganneron et Pierre Ginier. Le but est de casser l'itinéraire malin qui, de la rue Forest à la rue Etienne Jodelle, permet d'éviter le Boulevard et l'Avenue de Clichy et crée un trafic supplémentaire de transit considérable. Cet aménagement au coût infime, qui fait craindre à certains l'embouteillage de la rue Ganneron, sera soumis à une période d'essai de 6 à 12 mois.

De juillet à décembre 2004 : traitement des neuf entrées et sorties du Quartier Vert (passages piétons surélevés, stationnement 2 roues) et recalibrage de certaines voies (trottoirs élargis). À l'intérieur du quartier, le croisement Cavallotti-Ganneron-Moreau, à proximité du Lycée Renoir, sera surélevé et protégé. Rue du Capitaine-Madon, le stationnement sera rendu matériellement impossible par l'élargissement à 1m30 de l'un des trottoirs. À proximité de la placette aménagée devant la Villa des Arts, les trottoirs seront élargis, un stationnement pour 2 roues créé sur la chaussée et la voirie recalibrée pour assurer le passage des pompiers.

Fin 2004 : stationnement payant généralisé pour éviter les véhicules ventouses et favoriser la rotation des véhicules (tarif résidentiel : 0,50 €/j).

Printemps 2005 : aménagement de la partie sud du quartier, après la fin des travaux du groupe scolaire Forest-Cavallotti. Rue Forest, le stationnement autorisé sera reporté côté pair, le trottoir côté impair élargi et mis sur un seul niveau, pour rendre impossible le stationnement sauvage. À l'entrée de la rue Forest, 15 mètres de jardinières seront installés et un arbre planté. Face à l'école, élargissement du trottoir protégé par des barrières, surélévation du croisement Cavallotti-Capron, stationnement 2 roues sur la chaussée. La rue Capron sera réaménagée selon des modalités à débattre, afin d'empêcher le stationnement sauvage, favoriser les circulations douces et protéger les enfants se dirigeant vers l'école.

De façon générale, chaque fois que le trottoir est élargi, un stationnement pour 2 roues est créé à proximité immédiate afin de dissuader l'occupation illégale du trottoir. D'autres le sont pour résorber les concentrations gênantes de 2 roues (Villa Saint-Michel, rues Ganneron et Hégésippe Moreau). Dès lors, la police nationale devra réellement verbaliser le stationnement gênant sur les trottoirs.

Par bonheur, deux arbres seront plantés et quelques jardinières installées (c'est le «Vert» du Quartier Vert). La végétalisation partielle du mur du Cimetière Montmartre est envisagé mais son financement reste à trouver.

Un comité de suivi mis en place

Le Maire du 18e a émis le vœu que les habitants s'approprient ce Quartier Vert, le premier réalisé dans le 18e, et s'expriment sur ce qui va bien et ce qui va moins bien. Pendant les travaux, un Comité de Suivi animé par M. Poli, maire-adjoint, délégué du quartier, pourra être saisi par les habitants qui décèleraient une erreur de réalisation, pendant qu'il en est encore temps.

QUALITÉ BH IMMOBILIER

ÉVALUATION GRATUITE DE VOTRE APPARTEMENT

Aimer ce que l'on vend
+ Conseiller les vendeurs
+ Orienter les acheteurs
= CONCLURE DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Contactez-nous au 01 42 29 30 30, nous vous aiderons à réaliser vos projets.

VENTE - ACHAT - GESTION LOCATIVE

S.AR.L. VASI 71 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS tél. : 01 42 29 30 30 fax : 01 42 26 59 01
Carte professionnelle T 5930 Garantie SOCAF

DOSSIER *Avenue de Clichy*

Longue d'un kilomètre et demi, rythmée par des carrefours dangereux, l'avenue dessert trois quartiers très denses et relie le Nord-Ouest parisien au nœud de communication qu'est la Place de Clichy.

Longue de 1550 m. et large de 22,5 à 30 m., l'avenue de Clichy réunit deux tronçons situés au-delà de l'ex-Enceinte des Fermiers Généraux.

Le premier est l'ancienne Grande Rue des Batignolles, de la Place de Clichy à La Fourche, route départementale n°13, sur le territoire du village des Batignolles, lequel s'était détaché en 1830 de la ville de Clichy. Le second est l'historique Chemin de Clichy, route départementale n°14, antérieurement sur la ville de Clichy.

Après l'annexion par Paris des villages périphériques en 1860, l'avenue de Clichy dessert trois quartiers parisiens, les Batignolles et les Épinettes (17e) et les Grandes Carrières (18e). Un siècle plus tard, son statut de route départementale sort renforcé de la construction de l'anneau routier périphérique. Depuis une quarantaine d'années, l'avenue de Clichy sert de « pénétrante » dans Paris à partir du nord-ouest parisien car elle donne directement accès au nœud de communication que constitue la Place de Clichy.

Le carrefour de l'avenue et de la rue Guy-Môquet est très dangereux, les accidents y sont fréquents

La célèbre Fourche qui, par deux chemins historiques, conduit vers Clichy ou vers Saint-Ouen et Saint-Denis

Les caractéristiques de l'avenue reflètent fidèlement l'histoire de son urbanisation et du développement des quartiers environnants.

Ainsi peut-on en distinguer trois séquences.

De la place de Clichy à La Fourche.

Côté 18e, le bas du quartier Grandes Carrières accueillit lieux de divertissement (dancings, restaurants, guinguettes) et population ouvrière ou artiste, ainsi que deux moulins. Le lotissement homogène et réussi de son intérieur (rues Cavallotti, Hégésippe Moreau et Étienne Jodelle) au tournant du XXe siècle laisse presque intact le bâti faubourien de l'avenue, à quelques exceptions près.

Côté 17e, la même localisation à proximité de l'ancien mur d'enceinte destine la Grande Rue des Batignolles à recevoir les cafés et restaurants célèbres, mais en plus chic qu'en face. L'urbanisation rapide et quasiment en un seul bloc des Batignolles entre 1860 et 1880 favorise l'arrivée d'artisans, de rentiers et de religieux dans un dernier morceau de campagne à Paris. Les peintres et les poètes y habitent et se réunissent dans le célèbre Café Guerbois. Subsiste aujourd'hui une grande disparité du bâti, même si la fonction commerciale de l'avenue y est toujours fortement présente.

De La Fourche au carrefour Guy Môquet-Cardinet-Pouchet.

À l'Ouest, à la bordure des Batignolles, l'avenue, presque totalement bâtie sur ce secteur dès 1860, arbore ses hauts immeubles, souvent de belle facture. Quelques maisonnettes, anachroniques, subsistent. Les nombreux cinémas y ont totalement disparu, qui recyclés en supermarché, dancings ou magasins, qui remplacés par des immeubles. L'usine à gaz des Batignolles de 1850 céda la place à un dépôt d'autobus RATP, lui-même fermé dans les années 1990 : un vaste complexe immobilier le remplace.

À l'Est, on longe le quartier des Épinettes, vaste triangle équilatéral limité par les avenues de Clichy et de Saint-Ouen et, au nord, par le boulevard Bessières, trace des anciennes fortifications (le bastion 44 existe toujours !). Il est né avec les chemins de fer, traversé par la petite ceinture et une bretelle ferroviaire. Jusqu'à la rue Pouchet, bordée d'immeubles hauts de styles fort divers, l'avenue ouvre l'accès à une série de rues étroites (Dautancourt, du Dr Heulin, des Appenins, Moines, Sauffroy) au bâti de caractère, toujours intéressant.

Arrivée aux croisements des boulevards des Maréchaux. Le piéton ne sait pas comment avancer !

Du carrefour Guy Môquet-Cardinet-Pouchet à l'avenue de la Porte de Clichy

Le croisement complexe et dangereux des rues Guy Môquet, Cardinet et Pouchet franchi, l'avenue s'élargit et exhibe son passé tourmenté. À l'Ouest, l'immense gare des Batignolles-Marchandises commande à toute chose : immeubles La Sablière (filiale immobilière de la SNCF), accès par rampe, impasse Chalabre, à un complexe hôtelier, et, plus bas, entrée des entrepôts Calberson.

À l'Est, le haut des Épinettes témoigne de son histoire industrielle. En effet, ce quartier a longtemps abrité des usines, celles d'Ernest Gouin, produisant locomotives, ponts métalliques (d'où le nom de SPIE-Batignolles) et diverses constructions à usage militaire (Eiffel eut aussi un atelier aux Batignolles proches). Le bâti et les rues étroites et denses reflètent le besoin pressant de logement pour une population ouvrière de plus en plus nombreuse. Les HBM en brique et les logements sociaux des années 70-80 surdensifièrent ce quartier presque refermé sur lui-même. Pourtant, les commerces au rez-de-chaussée se raréfient et les premières stations-service font ressentir l'autoroute urbaine toute proche. Si la Petite Ceinture balafre le quartier pour y plonger plus loin, la gare du RER C rappelle que sa branche Ouest subsiste pour filer vers Saint-Ouen et le Val-d'Oise. Les disgracieuses contre-allées avec leur lot de stationnement gênant rompent l'organisation homgène des trottoirs.

En provenance de la porte, le carrefour Cardinet rompt l'ambiance autoroutière de l'avenue, inhospitalière.

Enfin, à l'arrivée sur l'avenue de la Porte de Clichy, s'étend un no man's land terrifiant où domine la « bagnole » ! Pourtant, la ville, et la vie, continuent avec un lycée, des gymnases, un cimetière et, au-delà, un quartier qui se cache derrière le Boulevard Bessières !

➡ *Dossier Avenue de Clichy*

Entretien *L'environnement commercial de la place de Clichy et de ses quartiers.*

Qui dit que nous manquons d'étude sérieuse, fondée scientifiquement, sur le cadre de vie de notre quartier ? Ce sentiment de dégradation que ressentent tant de ses habitants ne serait-il qu'un sentiment ?

En 1999, déCLIC 17/18 avait réalisé une étude approfondie sur la manière dont les habitants du quartier percevaient leur cadre de vie. Tout récemment, une solide étude (Paris X, RATP) a été menée sur « *quatre stations de la ligne 2 du métro : évolution de l'environnement commercial et du peuplement, analyse des formes urbaines et de l'espace public autour de Belleville, Barbès, Jaurès, Clichy* ». Près de 100 pages sont consacrées au seul quartier de la place de Clichy. Soulignons que l'étude n'a pas été étendue à Monceau, Ternes et Étoile…

Mlle Geneviève Lavagne, qui a tout particulièrement travaillé sur le secteur de la place de Clichy, a accepté de répondre à nos questions.

Q : *Quel était l'objet de cette étude ?*

R : J'ai participé à cette étude avec trois autres étudiantes en fin d'études du *DESS Aménagement urbain et Développement Local* (ParisX-Nanterre). Elle répond à une commande de la RATP (Mission Prospective du Pôle Développement et Politique de la Ville). Neuf mois sur le terrain, d'observation, d'entretiens avec des commerçants, des habitants, des acteurs publics, économiques et associatifs nous ont permis de mettre en lumière l'évolution depuis dix ans de l'offre commerciale de ces quatre quartiers, en liaison avec l'évolution de la population et d'en étudier l'incidence sur l'espace public.

Q : *Comment avez-vous ressenti l'organisation spatiale et humaine de la place de Clichy ?*

R : Pour moi, provinciale du Vaucluse, ce fut une expérience riche, mais, d'emblée j'ai été effrayée par tout ce bruit. On perçoit comme une dangerosité. Puis, semaine après semaine, après avoir minutieusement étudié l'espace bâti, interrogé les commerçants, les habitants et les visiteurs, j'ai pu constater d'importantes différences entre le nord et le sud de la place. C'est vrai du bâti et c'est l'héritage de la barrière des Fermiers Généraux . De ce point de vue, la place est bien restée une barrière nord-sud. C'est vrai aussi pour l'animation et la densité des commerces. Prenons pour exemples la rue de Florence (8e) et la rue Biot (17e) : le « commerce ethnique » ne s'étale pas uniquement sur les grands axes comme l'avenue de Clichy, mais il est aussi très présent dans certaines rues secondaires comme la rue Biot. Et à l'opposition nord-sud s'ajoute une opposition est-ouest. En fait, les clivages se calent bien sur les limites administratives.

Q : *Qui fréquente ce quartier de la place de Clichy ? Vient-on de loin ?*

R : En plus des habitants du quartier et de ceux qui y travaillent, différentes clientèles convergent place de Clichy. C'est un lieu nocturne célèbre où l'activité ne s'arrête jamais, avec des restaurants ouverts très tard, dans la mouvance Montmartre-Pigalle, avec la présence de touristes en groupe, souvent en car. C'est aussi un secteur qui, par la ligne 13 reçoit des visiteurs venus de banlieues desservies par cette ligne. Ceci explique largement l'existence des commerces ethniques avenue de Clichy et dans certaines rues au nord de la place.

Q : *Vous employez l'expression « commerces ethniques ». Pouvez-vous les définir ?*

R : On appelle commerce ethnique une activité pratiquée par des personnes qui utilisent des réseaux de solidarité ethniques pour le fonctionnement, l'approvisionnement, le recrutement du personnel et parfois même l'achalandage.

Q : *N'est-ce pas là un concept un peu général ?*

R : On peut préciser et différencier trois sous-catégories : (1) un commerce communautaire qui vend des produits fortement marqués et assimilés à une consommation de même nature que celle des pays d'origine et de la clientèle visée ; (2) un commerce exotique qui propose des produits eux aussi fortement marqués mais visant une clientèle plus large ; (3) un commerce banal qui correspond à la vente de produits courants, sans marque ethnique particulière à une clientèle indifférente, mais généralement, celle des pays d'accueil. Les deux premières catégories de commerce sont fortement représentées au nord de la place de Clichy et gagnent régulièrement du terrain.

Q : *Disposez-vous d'éléments chiffrés pour étayer cette affirmation ?*

R : Nous avons effectué un recensement exhaustif des commerces, rue par rue, en 2003, que nous avons comparé au recensement réalisé par l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) en 2001. Les cartes que nous avons réalisées sont édifiantes. Au nord de la place, l'offre commerciale tourne un peu plus le dos au quartier pour s'adresser principalement à une population de passage pendant que disparaissent les commerces de proximité. C'est particulièrement vrai avenue de Clichy et rue Biot. Ajoutons le nombre important de commerces vacants, jusqu'à 50 % dans certaines rues (mais pas avenue de Clichy). Au nord de la place, les commerçants étrangers, flexibles, s'adaptent au marché et aux nouveaux besoins de la clientèle venue d'ailleurs : les taxiphones remplacent les maroquineries et les restaurants halal se multiplient. Au sud de la place, comme rue d'Amsterdam, s'installent de grands magasins d'enseignes.

Q : *Pendant votre enquête de terrain, quels types de contact avez-vous eus avec vos interlocuteurs ?*

R : Nous avons systématiquement tenté d'interroger les commerçants. Pour ce qui est des commerces ethniques nous avons eu de grandes difficultés à établir un vrai contact. Nous avons eu le sentiment que ces commerçants ne voulaient pas répondre à deux jeunes femmes. Leur réticence peut aussi s'expliquer par le fait qu'ils craignaient que nous ne travaillions pour le fisc ou l'inspection du travail. Quant aux habitants du quartier, ils nous ont dit et redit n'être satisfaits ni de l'offre ni de la présentation de l'appareil de l'avenue de Clichy. L'arrivée massive des taxiphones est particulièrement citée en exemple, du fait notamment de leurs devantures voyantes et inesthétiques et des enseignes criardes.

En savoir plus :

JOSEPH Isaac, L'espace public comme lieu de l'action,
Les annales de la recherche urbaine n°57-58, 1993.

Dès les années 80, des habitants ont alerté les élus parisiens. Sans être écoutés.

Confrontés à la « descente aux enfers » des années 80, des habitants ont voulu réagir.

Trop peu nombreux, sans doute. Ils eurent cependant bien du mérite tant, à Paris, le centre de décision paraissait lointain et peu disposé à entendre les démarches les plus légitimes.

En 1985 se créa l'Association de Sauvegarde de l'avenue de Clichy, qui, constatant les transformations désastreuses de l'avenue mais soucieuse d'éviter tout dérapage, interpella de façon responsable les élus (maires d'arrondissements, maire de Paris, députés), le Préfet de police, les services techniques de la Ville, les commissariats … jusqu'à Mme Chirac, épouse du maire de Paris de l'époque, qui, ayant remis le « dé d'or » à un grand couturier, fut courtoisement invitée à visiter les fripiers de l'avenue de Clichy…

Ses volumineuses archives témoignent que, vingt ans auparavant, l'avenue de Clichy souffrait des mêmes maux que nous lui connaissons, mais de façon plus sévère, aujourd'hui.

Cette action courageuse n'eut guère de résultats. Faute d'une mobilisation suffisante des habitants du quartier, malgré des pétitions très signées, sans doute. Faute aussi de n'avoir pu lier avec assez de force la dégradation de l'appareil commercial aux autres graves problèmes dont était victime le quartier (circulation excessive, poches d'insalubrité, etc.).

Le découragement résulta surtout du manque de réaction et d'actions efficaces des élus et responsables, malgré les belles paroles dont ils étaient prodigues (cf. pages suivantes), émules involontaires du regretté élu corrézien, le président Henri Queuille (1884-1970), qui aimait à déclarer : « il n'y a pas de problème qu'une absence de solution ne finisse par résoudre » .

DOSSIER *Avenue de Clichy*

Commerces : comment en est-on arrivé là ?

NOSTALGIE

JOURS TRANQUILLES À CLICHY

On le sait, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Pourtant, beaucoup vous diront que l'avenue de Clichy connut des jours meilleurs. On ne remontera pas aux années 1863–1875 quand, au café Guerbois (n°9) se réunissaient les peintres impressionnistes et Zola, ou quand le restaurant Jouanne (n°8) attirait le tout-Paris pour ses tripes à la mode de Caen. Mais au moins évoquons ce que fut l'avenue de Clichy jusqu'aux années 1970.

Clichy, terre de contrastes, dans la mouvance du « Montmartre-Pigalle où l'on s'amuse » mais aussi artère principale d'un quartier où les habitants trouvaient les commerces dont ils avaient besoin : vêtements de qualité, belle maroquinerie, charcuterie, crèmerie…

Dans l'annuaire téléphonique de 1978, nous relevons les noms de quelques uns de ces commerces entre la place et La Fourche :

au 6, Valentin, roi de l'imperméable
au 7, pipes Guyot
au 12 ter, Librairie de l'avenue
au 13, Paris Voyage, maroquinerie
au 19, le Roi du Bouton, spécialiste à la renommée nationale de tous les boutons
au 20, Cochet, pâtissier-traiteur, fermé en 2002
au 20, Etam, lingerie
au 23, Pronuptia de Paris, le spécialiste du mariage,
au 36, Vely, foie gras, truffes, réceptions à domicile, fournisseur, dit-on, de l'Elysée
au 62, librairie France Loisirs.

D'une belle crèmerie 1900, il ne reste que le plafond en verre peint ; pour le découvrir, entrez dans un bazar !

Tous ces commerces ont disparu en quelques années.

Le sentiment général s'accorde pour déplorer la lente descente en enfer de l'avenue de Clichy. Parmi de nombreux autres facteurs, la transformation de son appareil commercial, au cours des années 70-80, y a largement contribué.

Tout semble avoir brutalement basculé au début des années 80. Des fripiers (vêtements d'occasion) remplacent d'anciens commerces, parfois sans en ôter l'enseigne, détruisent la vitrine au mépris de la sécurité des clients et envahissent presque toujours le trottoir par des étalages illégaux. Des « sandwicheries » et autres avale-vite ouvrent dans la foulée, installant sur le trottoir vitrine de brochettes et viande hachée, à l'hygiène approximative. Suivent les bazars et les « tout à 10 F » : même processus, même apparence, même comportement, même mépris de l'environnement, même mépris des lois et règlements, même absence de réaction des autorités (service municipal chargé du contrôle des étalages, police nationale) et même absence de résultats.

Comment peut-on ainsi expliquer que l'ex-Grande Rue des Batignolles, renommée pour ses cafés, restaurants et boutiques, ait chuté si bas en trente années à peine ?

1 – La crise économique d'après 1975 ouvre un boulevard (une avenue ?) aux produits très bon marché. Car, malgré la crise, on consomme toujours mais des produits bas de gamme importés par les bazars, des vêtements d'occasion à bas prix (ne nous trompons pas, l'essentiel de la clientèle des friperies, ce n'est pas le bourgeois branché mais le client désargenté qui, lui, n'a pas le choix).

2 – Le déclin continu du commerce indépendant de centre ville.

Les années 70-80 ont vu dépérir à Paris, une forme de commerce indépendant, à moins qu'il ne soit hyper spécialisé.

Un pouvoir d'achat en berne, le chômage croissant et une inflation à deux chiffres jusqu'en 1983, l'autorité publique choisit de privilégier les grandes surfaces en périphérie des villes et les supermarchés. Des chaînes de magasins populaires (Monoprix, Système U, etc.) et, plus tard, les hard discounters (Ed, Leader Price), émanation des méga-distributeurs freinés par la loi Galland, tuent définitivement la petite distribution indépendante.

3 – Les loyers commerciaux et la spéculation immobilière.

Avenue de Clichy, les baux commerciaux sont fort élevés. Si élevés que, souvent, le commerce indépendant de qualité qui respecte sa clientèle et l'environnement du quartier ne peut faire face à l'inflation des loyers. Sont ainsi évincés les commerces artisanaux à forte main-d'œuvre, les commerces de bouche en particulier (boulanger, pâtissier, traiteur, charcutier), qui supportent, outre les dépenses immobilières, des charges de personnel souvent qualifié . On se demande comment les commerces bas de gamme, même avec des frais généraux et de personnel réduits au minimum, peuvent payer de tels loyers. À moins que le déficit commercial soit une fin en soi pour des motifs qu'il appartient à d'autres d'élucider. La concurrence effrénée des meilleurs emplacements entre firmes nationales ou multinationales (Zara, H&M, Camaïeu, Marionnaud, etc.) présentes dans les artères commerçantes ajoute à la spéculation immobilière. Mais, conséquence des loyers trop élevés, ces commerces, même bas de gamme, connaissent une forte rotation. Combien ferment du jour au lendemain, apparemment sans laisser d'adresse ? On ne plaindra pas les propriétaires des locaux qui, trop gourmands ont lâché la proie pour l'ombre, préférant louer très cher, sans vraies garanties, plutôt qu'investir dans la durée avec un partenaire commercial fiable et de qualité. On regrette que cette âpreté au gain, finalement peu rentable, contribue un peu plus à plomber le quartier.

Pendant douze ans, un commerçant a pu occuper la quasi-totalité du trottoir sans être jamais véritablement inquiété. Par imitation, beaucoup ont suivi. L'environnement et l'image de l'avenue, dégradés, en pâtissent toujours.

4 – L'uniformisation des commerces par quartier ou la mono-activité.

Au-delà de l'avenue de Clichy, les fringues ont chassé les librairies du Quartier Latin (auparavant, la rue de la Huchette et la rue Mouffetard avaient basculé dans le « resto gréco-turc»), les magasins de luxe ceux de Saint Germain des Prés et, plus récemment, les grossistes en textile autour de la mairie du 11e arrondissement tous les commerces de proximité, y compris boulangeries et pharmacies. Bref, le seuil critique atteint, il semble qu'une même corporation, tels les moutons de Panurge, s'agglutine pour coloniser une même rue ou un même quartier. Avenue de Clichy, le trait commun dominant serait plutôt la clientèle-cible et l'offre bas de gamme.

5 – Le prolongement de la ligne de métro n°13

Cette extension de la ligne 13 a, de fait, élargi la zone de chalandise de l'avenue de Clichy à la clientèle des banlieues très populaires. Des commerces spécifiques s'ouvrent et ciblent cette clientèle au pouvoir d'achat supposé limité. À rebours, l'offre insuffisante dans la proche banlieue peut créer un véritable effet d'aubaine. Lors de la réunion publique du 27 novembre

➡ *Dossier Avenue de Clichy*

Crise économique, déclin du commerce indépendant, spéculation immobilière, mono-activité commerciale, dictature de la bagnole, inertie des services publics : ainsi s'est brisée l'attractivité d'une avenue «commerçante»

2003 consacrée à la réhabilitation de l'avenue de Clichy, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a proposé une explication plutôt originale : « *dans le nord-est de Paris (!) la paupérisation de la population entraîne logiquement une paupérisation des commerces* ». Pourtant, se loger aux Batignolles n'est pas à la portée de toutes les bourses ! Le nœud gordien reste l'énorme conflit d'intérêts économiques entre Paris intra-muros et sa proche banlieue. D'une part, les hypermarchés interdits intra-muros (à deux exceptions près) s'imposérent aux portes de Paris dans des communes limitrophes sinistrées par la disparition de leur industrie. D'autre part, recréer en banlieue un tissu commercial solide, s'il accroît une concurrence féroce avec les arrondissements périphériques parisiens, répond aux besoins légitimes de villes en pleine mutation (cf. les hypermarchés de Clichy et Levallois). Plus récemment, le projet de création d'un centre commercial à Aubervilliers, non loin de la Porte, sur d'anciennes friches industrielles, a inquiété des associations de commerçants des Portes de Paris. Même si, sous l'effet de l'action conjuguée des associations hostiles et d'élus parisiens concernés, ce projet, à la lisière des 18e et 19e arrondissements, a dû évoluer et revoir à la baisse l'étendue de ses surfaces commerciales, nul ne peut refuser à des villes limitrophes de se doter de nouveaux moyens de leur dévelopemment économique. Ici, comme sur bien d'autres sujets, la solution réside dans un dialogue responsable entre Paris et les communes de sa proche banlieue.

Voilà ce que l'on pouvait voir avant 1998 entre La Fourche et la Place de Clichy : des piquets descellés, des chaînes mal retenues, bref un paysage et un environnement particulièrement aptes à séduire la clientèle et à maintenir les commerces de qualité... L'indifférence de la Ville pour l'avenue et ses quartiers accéléra dans les années 80-90 un déclin commercial bien entamé

6 – La circulation automobile ou le tout-bagnole des années 70-80.

L'axe de pénétration qu'est l'avenue de Clichy, axe rouge (!), connaît une circulation en constante augmentation depuis trente ans. Bruit et pollution que génèrent ces encombrements ont tué le plaisir de la promenade et contribué, par la dégradation de l'environnement, à chasser les commerces de qualité. Un phénomène similaire se retrouve ailleurs, bd. de Magenta, par exemple. Mieux, on peut aisément affirmer que les commerces de proximité sont d'autant plus fréquentés qu'ils peuvent rendre service à la clientèle locale et que celle-ci peut aisément s'y rendre à pied : d'où l'importance de leur environnement immédiat.

Une étude récente du CNRS, menée dans les centre-villes de Dijon, Grenoble, Lille, Nantes, Salon-de-Provence et Strasbourg, montre ainsi que la dépense moyenne de l'automobiliste est 50% supérieure à celle du piéton ou du cycliste mais sa fréquence d'achat lui est 87% inférieure. Le bilan économique et financier donne au final la priorité aux centre-villes aménagés, respectueux des circulations douces, ce dont témoignent désormais les commerçants strasbourgeois, eux qui s'étaient opposés des années durant au tramway et autres aménagements.

7 – L'effet « boule de neige » ou cercle vicieux.

La mauvaise monnaie chassant la bonne, dans les années 80, des commerçants qui, jusque-là, ont choisi la qualité, se décident à quitter l'avenue de Clichy, la mort dans l'âme, et à céder la place aux commerces bas de gamme (voir document encadré).

Effet d'image, l'avenue voit peu à peu son attrait économique s'affaiblir et se « spécialise » dans le bas de gamme. En approchant des repreneurs éventuels de commerces laissés vides, déCLIC 17/18 a pu vérifier que les enseignes de meilleure qualité ne sont, malheureusement, pas prêtes de revenir …

8 – Le manque de réaction des élus.

Dès le début des années 80, de nombreux habitants du quartier voyant avec inquiétude se dégrader très rapidement leur environnement immédiat alertent les élus municipaux.

Mais, si les agents municipaux chargés du contrôle des étalages (très peu nombreux, ils dépendent de la Direction des Affaires Economiques donc de l'adjoint au maire de Paris chargé des finances) ont trop peu réagi, de même que la police nationale qui reçoit ses ordres du Préfet de police nommé par le Ministre de l'Intérieur, c'est que les élus n'ont pas mobilisé les services compétents. Pourtant, ces élus n'ont jamais été avares de déclarations péremptoires (voir document encadré ci-contre).

Nous évoquons ici la seule question des devantures, marquises et étalages illégaux sur la voie publique. Car, en ce qui concerne la nature même des commerces, les élus n'avaient pas le pouvoir légal d'intervenir et ne l'ont, hélas, toujours pas.

Ils l'ont écrit, ils se sont engagés, et pourtant…

D'un abondant florilège d'engagements non tenus, citons ces quelques exemples.

Dans le journal Espoir 18 n° 52, décembre 1987 : « Non aux étalages sauvages ! La réglementation doit être respectée. Tout ce qui touche à l'environnement des habitants du 18e, Alain **Juppé** y est sensible. Ainsi récemment, il a effectué une inspection des points sensibles, en compagnie des responsables de la voirie de la Ville de Paris et de Claude Debrion, premier adjoint au maire du 18e et chargé de mission au RPR pour le 18e…». Alain Juppé était, en 1987, député de Paris (18e circ.), conseiller de Paris (18e) et adjoint aux Finances du Maire de Paris. Et pourtant les plus envahissants des étalages sauvages de fripes, avenue de Clichy, n'ont été rentrés qu'en 1998 ! Il fallut pour cela une réunion publique organisée par déCLIC 17/18, en présence du député des Grandes Carrières-Montmartre et du commissaire central R. Maucourant.

Du même Alain **Juppé**, une lettre du 21/11/1985 évoquant la dégradation de l'avenue de Clichy : « j'ajoute que le maire du 17e arrdt. souhaite mettre en place un groupe de travail qui étudierait les moyens à mettre en œuvre pour remédier à la dégradation de l'environnement de l'avenue de Clichy. Je suis tout à fait favorable à ce groupe de travail et je pense qu'il pourra se réunir très prochainement (…) ». Eh bien, nous y voilà, puisqu'en mars dernier s'est tenue la première réunion d'une commission de travail sur ce thème à la mairie du 17 e. Ce ne fut qu'une courte attente d'un peu plus de 18 ans !

De Jean **Tibéri**, maire de Paris, dans un courrier à déCLIC 17/18 (29/05/97) : « Vous avez bien voulu m'exposer les objectifs de votre association tenant à la remise en valeur de l'avenue de Clichy. (…) Vous souhaitez que la municipalité engage une action d'amélioration du cadre de vie à l'image de ce qui a été entrepris pour revaloriser les Grands Boulevards. (…) Très attentif à vos préoccupations, j'ai demandé à Mme N., sous-directeur à la DAUC, de vous proposer très prochainement un rendez-vous (…). Je souhaite vivement que cette rencontre marque l'engagement d'une collaboration fructueuse entre votre association et les services municipaux. »

Aucune nouvelle malgré, à l'époque, nos appels téléphoniques et nos courriers de relance ... Sept ans plus tard, peut-être ?

DOSSIER *Avenue de Clichy*

Requalifier l'avenue ? On dit : chiche !

Si l'appareil commercial et le tissu économique portent profondément les stigmates du déclin de l'avenue de Clichy, il serait naïf de croire que leur amélioration résulterait des seules forces du marché. La dégradation générale de son environnement y a largement contribué.

Aussi, ce que d'aucuns appellent la « requalification » de l'avenue de Clichy nécessite une analyse fine de tous les aspects de la vie urbaine et appelle des solutions réellement innovantes. Nous invitons donc toutes les parties concernées à une réflexion approfondie sans précipitation, à une concertation sans arrières-pensées et à une réelle volonté de choisir. Pour ce qui nous concerne, voici quelques pistes.

Quelle unité pour l'avenue de Clichy ?

Longue, bordée de chaque côté d'une file d'arbres, l'avenue, artère vitale, s'élève entre trois quartiers aux caractères fortement marqués pour rejoindre le nœud-clé de communication du Nord-Ouest parisien : la place de Clichy. Sous la pression d'une circulation automobile toute puissante, la route départementale est devenue une barrière physique, dangereuse au piéton, et mentale, séparant les Batignolles des Épinettes et des Grandes-Carrières. Se resserrant du Nord au Sud comme un entonnoir, elle aspire et dégorge ses flux et reflux de voitures, cars et deux-roues motorisées. Ses principaux carrefours (Place de Clichy, La Fourche, Cardinet-Pouchet, Porte de Clichy) ne sont plus que champs clos où s'affronter. L'avenue a cessé d'exister pour elle-même, pour flâner, pour se promener, bref, pour y vivre. Elle s'est déshumanisée.

À l'approche de la Porte, l'avenue perd tout caractère urbain : le piéton s'y sent exclu et les commerces se font de plus en plus rares.

Pour retrouver sa belle unité rectiligne, l'avenue doit réinventer les chemins de traverse : des pentes de Montmartre par les rues Ganneron et des Dames, de l'avenue de Saint-Ouen au cœur de Monceau par la rue Legendre, de la rue de la Jonquière aux Batignolles par la rue des Moines, du Boulevard Bessières au Pont-Cardinet par les rues Pouchet et Cardinet, du square Léon Boulay au futur Parc des Batignolles. Reconquérir ces voies anciennes, c'est à la fois « recoudre » le 17e d'Est en Ouest et redonner vie au trait d'union que devrait être l'avenue de Clichy. En bref, inverser la problématique en favorisant les échanges inter-quartiers. Ce parti pris radical exige de développer enfin sur l'avenue une véritable priorité aux déplacements piétonniers et aux transports collectifs. Alors, oui, pourquoi pas un « axe civilisé » ?

Circulez, y'a rien à voir !

Avenue de Clichy, il n'y en a que pour la « bagnole », axe rouge ou non.

Pourtant, trois lignes de bus (81, 54, 74) y circulent et les lignes 31 et 66 la croisent, toutes indispensables à la desserte des trois quartiers et, au-delà, de la proche banlieue. Le 31 deviendrait, selon le contrat de Plan État-Région 2004-2007 et le PDUIF 2001-2005, une ligne Mobilien, plus rapide, plus régulière, plus fréquente : la refonte complète du carrefour Cardinet-Pouchet-Môquet ne sera pas une mince affaire si l'avenue est laissée de côté. Les deux couloirs de bus, dont un morceau manque de la Place de Clichy à la Fourche côté 18e, sont si mal surveillés et si peu respectés qu'il ne reste plus, pour tous les modes de transport, qu'une seule file de circulation. Pense-t-on un seul instant à la majorité des habitants (0,45 voiture par ménage), usagers captifs des transports en commun ? Gageons qu'une écrasante proportion des véhicules utilisant l'avenue ne s'y arrête ni ne pénètre dans les quartiers environnants.

Si, en surface, ça bouchonne, sous terre, ça bouchonne aussi : la ligne 13 du métro s'essouffle à absorber des flux toujours croissants. Pas facile de monter dans une rame déjà bondée à La Fouche !

Pas de miracle ! La solution existe, simple, évidente mais chère : débrancher la 13 à La Fourche en prolongeant la 14 depuis Saint-Lazare pour filer vers Saint-Denis ou vers le Port de Gennevilliers. Et cette situation qui dure et empire depuis dix ans pourrait durer encore longtemps. Sauf, si les JO 2012 aidant, on avait soudain honte des conditions d'accès aux quartiers du futur Village Olympique.

La totale ! Vraie poubelle, détritus à côté et trois distributeurs de journaux gratuits arrimés à la grille de l'arbre. De qui se moque-t-on ?

Au ras du bitume.

Sous les pieds du promeneur, avenue de Clichy, un véritable patchwork de trois à cinq bandes de goudron juxtaposées au gré des travaux antérieurs apparemment menés sans plan d'ensemble. Rafistolage qui témoigne du laisser aller qui sévit sur cette avenue et depuis si longtemps. Pour voir ce qu'offrirait un goudron unifié et rénové, rendez vous devant le jardin des Deux-Nèthes. Cela change tout ! Le trottoir semble élargi ! Et, d'ailleurs, est-il interdit de rêver à un pavement central du trottoir par de véritables plaques de pierre, à l'exemple de la rue d'Amsterdam ? La qualité, l'avenue y a droit, aussi. Ce serait là un symbole de son changement de statut.

Par ailleurs, la suppression des contre-allées au nord et un traitement homogène sur toute la longueur de sa voirie et de son éclairage souligneraient l'unité fonctionnelle de l'avenue.

Un exemple, parmi tant d'autres, d'étalage envahissant : la circulation des piétons n'en est que plus difficile et l'esthétique des lieux douteuse...

Un grand classique : présentoir de « gratuits » et chevalet publicitaire accorchés au mobilier urbain. Pourquoi ne verbalise-t-on pas ?

121 avenue de Clichy *(gauche) : un concentré d'horreurs, avenue de Clichy : des sacs plastique qui volent, des déchets jetés sur le trottoir, à côté d'une poubelle, un immeuble muré, en ruine, un rez-de-chaussée envahi par un affichage illégal. Qui dit mieux ?*

21 avenue de Clichy *(droite) : cette dent creuse est une insulte à tous les habitants. Voilà presque dix ans que l'immeuble disparu, effondré après un incendie, mettant en péril les propriétés mitoyennes, offre cette vue réjouissante. Doit-on attendre encore une décennie pour une solution ?*

Faire le ménage

Rénover l'avenue de Clichy, c'est aussi faire le ménage sur les trottoirs. D'abord, régler les débordements des étalages, des terrasses, des enseignes et des auvents. Mais aussi supprimer les chevalets publicitaires et les présentoirs de journaux gratuits qui, illégaux, pullulent le long des vitrines des magasins, en bordure des grilles des arbres ou même en plein milieu du trottoir. Ces chevalets concernent non seulement les commerces de l'avenue mais aussi ceux des rues adjacentes : placés au croisement de ces rues avec l'avenue, ils indiquent un magasin qui peut être situé à une cinquantaine de mètres. Pourquoi ne pas concevoir, à l'exemple de Berlin, des oriflammes plus discrets, en hauteur ? Autour des présentoirs accrochés le long des grilles de l'avenue (des fois qu'on les vole…), s'accumulent ainsi « journaux » publicitaires, immobiliers notamment, prospectus et, souvent, déchets en tout genre. Dans les deux cas, les propriétaires ne sont pas bien difficiles à trouver ! Pourquoi laisser prospérer un tel laisser-aller ?

Enfin, vocation commerciale de l'avenue oblige, il convient de régler définitivement l'enlèvement des emballages et réprimer sévèrement les abus trop nombreux. Il n'est plus tolérable que la réglementation régissant les commerces de restauration rapide et de vente à emporter - le gérant a l'obligation absolue de veiller à la propreté des trottoirs devant son commerce et dans un proche rayon - ne soit pas appliquée.

Les yeux en l'air

Rénover l'avenue de Clichy, c'est aussi accélérer le ravalement des façades.

Les ravalements sur l'avenue mettent souvent en valeur de belles façades en pierre de taille ou en pierre de Paris enduite et, par contraste, font paraître plus médiocres encore les coffrages des magasins, leurs vitrines ou leurs enseignes (on se demande qui a pu autoriser un tel dévoiement), pour ne rien dire des étalages. Des secteurs entiers de l'avenue restent à traiter, entre les rues des Dames et Le Chapelais, Legendre et Moines par exemple.

Et les ravalements prochainement réalisés pourront-ils rattraper les erreurs trop fréquentes des années 1960-70 où furent allégrement cimentées des façades en pierre de Paris enduite pour les défigurer durablement ? Et, pour faire bonne mesure, reposer les rambardes en fonte moulée qui ont fréquemment été remplacées par du tube façon chauffage central ? Peut-on demander aux architectes de la Ville de veiller au retour à l'authentique à l'occasion d'un nouveau ravalement ?

La concentration de sandwicheries et ventes à emporter accroît considérablement la saleté de la voirie. Surtout lorsque faiblit la répression !

Rénover, c'est aussi supprimer les dents creuses, celle du 21 d'abord. Voilà des années que nous avons interpellé à ce sujet la mairie du 17e, sans nouvelles depuis le printemps 2003.

Rénover, c'est aussi éradiquer les taudis et autres habitats insalubres. Le 121, par exemple, qui est un modèle du genre : ancien hôtel promis à une rénovation totale, il est laissé à l'abandon, squatté pour être finalement vidé de ses occupants illégaux et définitivement muré. Depuis, il exhibe sa façade hideuse et son rez-de-chaussée couvert d'affiches. Il y aussi ces nombreux rez-de-chaussée et/ou boutiques laissés à l'abandon, qui attendent la bonne âme pour être nettoyés.

Rénover, c'est enfin vérifier la légalité des enseignes lumineuses, des auvents et des marquises, contraindre les propriétaires à leur entretien, imposer leur harmonie architecturale avec le bâti. C'est aussi restreindre les panneaux publicitaires envahissants, d'autant plus gigantesques qu'on s'approche de la Porte de Clichy.

Bref, c'est une véritable cure de jouvence dont a besoin l'avenue. De fond en comble !

La place de Clichy aussi !

La place de Clichy au début des années 1920

Ressortir les vieux clichés peut aussi permettre de porter notre regard vers le futur. Sur cette vue de la place de Clichy des années 20, on observe sans difficulté sa véritable organisation spatiale. Sur l'ancien emplacement du Mur des Fermiers Généraux disparu, sont implantés les voies et les arrêts du tramway, les entrées du métro et un terre-plein piétonnier. La circulation automobile emprunte la voirie restante, de part et d'autre de cet axe central.

L'aménagement des bvds de Clichy et Rochechouart y ressemble fort ! Toute coïncidence avec le ci-devant *axe civilisé* n'est pas fortuite ! Nul hasard car, dans cette époque lointaine, les édiles parisiens souhaitaient offrir une véritable priorité aux transports collectifs. Quelques 80 années plus tard, victime de la thrombose automobile, la place de Clichy a besoin de recouvrer un partage rationnel et équilibré de l'espace public. À noter, l'élégance et l'intelligence de l'éclairage, la lisibilité des cheminements.

Il ne reste donc plus à la Ville que de moderniser cette vieille photo !

Et, à déCLIC 17/18, qu'ont-ils fait ?

Huit ans d'interventions, sans relâche, auprès des élus et des pouvoirs publics car l'avenue de Clichy, elle aussi, le mérite bien.

Voilà plus de huit ans, déCLIC 17/18 déposait ses statuts en Préfecture. À la suite de l'Association de Sauvegarde de l'avenue de Clichy, l'Association des Riverains de l'Impasse de la Défense et le Collectif Capron-Clichy-Défense, déCLIC 17/18 tente de poser dans toute leur globalité les problèmes dont souffre depuis trois décennies notre quartier. L'état calamiteux de l'avenue de Clichy reste le leitmotiv de son action. Mois après mois, elle apostrophe les responsables, épingle les manquements des uns ou des autres, alerte élus et media. Mais elle ne peut s'exonérer de ses responsabilités.

En a-t-elle fait assez ? Avons-nous fait au mieux ? Quel bilan (provisoire) de cette quasi décennie pouvons-nous tirer ?

Rappelons-nous l'état du secteur Capron-Lathuille : un vaste terrain vague, à la place de vieilles bâtisses démolies peu à peu, propice à toutes les errances, jusqu'à un cirque qui, installé à quelques mètres des fenêtres des riverains, ne manqua pas de susciter gêne et réactions contrastées !

Rappelons-nous aussi le jardin des Deux-Nèthes, projeté depuis les années trente, inscrit au POS depuis 1985, inexorablement bloqué.

Rappelons-nous les piquets et les chaînes posés le long des trottoirs de l'avenue de Clichy pour empêcher les voitures de s'y garer, piquets bien vite descellés, par vandalisme ou pour favoriser les livraisons.

Rappelons-nous le parking sauvage, 37-39 avenue de Clichy, et ses épaves. Rappelons-nous aussi que l'avenue connaissait le triomphe des friperies : 3 magasins entre la place Clichy et La Fourche, étalant 7 jours sur 7 sur le trottoir leur marchandise en vrac dans des cartons ou des portants, sur toute la largeur de la vitrine (quand elle n'avait pas été purement et simplement descendue) sur 2 mètres de profondeur. Les uns après les autres, après maintes difficultés et retards, les principaux points noirs du quartier furent traités. On ne compte pas les interventions de déCLIC 17/18 sur tous ces sujets.

Et l'avenue de Clichy ?

déCLIC 17/18 a persévéré dans sa stratégie d'alerte tous azimuts à l'intention de ceux qui ont le pouvoir de décider ou d'informer. Ainsi, en juin 1996, déCLIC 17/18 invita M. Vaillant, maire du 18e, et trois de ses adjoints, MM. Caffet, Caresche, Lamy, à parcourir le quartier trois heures durant. Dans le mémoire qui leur fut remis, l'association signalait la dégradation du mobilier urbain, les étalages illégaux, les nuisances causées par les friteries, le stationnement sauvage. À cette occasion, elle proposait de construire une nouvelle école en lieu et place des locaux vides du Crédit Municipal, rues Cavallotti et Forest.

Améliorations de voirie en 1999

L'intervention de déCLIC 17/18 lors d'un CICA de la mairie du 18e rendit possible une réunion de travail sur le terrain. En novembre 1997, entre la place et La Fourche, des élus, le Directeur de la Voirie de Paris nord-ouest, l'architecte-voyer, des représentants de la Police Nationale et déCLIC 17/18 étudient les améliorations souhaitables. Les mois suivants, le parking sauvage devant les numéros 37-39 est supprimé (trottoir élargi et aménagement stationnement 2 roues), un feu tricolore installé en face de Monoprix (qui sait que c'est à Déclic 17/18 qu'on le doit ?), les piquets de guingois et chaînes branlantes remplacés par des croisillons. Les étalages sauvages perduraient, imperturbables, solides dans le non droit, bravant lois et règlements. Les services de la Ville assuraient que les commerces coupables étaient assujettis à de lourdes (?) amendes, payées ou non, mais bien inférieures aux bénéfices générés par l'occupation illégale des trottoirs. Lors de la réunion organisée en octobre 1997 par déCLIC 17/18 sur la sécurité, le commissaire central du 18e, vivement interpelé sur ces commerces, se fait fort d'agir. Et, de fait, dans les 15 jours, les propriétaires des étalages illégaux de fripes sont enfin contraints d'appliquer le règlement, même s'ils les ressortent à l'occasion de longs week-ends. Ils avaient sévi pendant 12 ans !

La chute continue !

Mais, depuis la fin des années 90 et la mise au pas des plus graves contrevenants, l'appareil commercial de l'avenue de Clichy n'a connu aucune amélioration. Au contraire ! Continue de sévir un jeu de quatre coins entre différents types de commerce tout aussi bas de gamme. : multiples et éphémères boutiques de téléphones portables aux vitrines constellées d'affiches agressives et, plus récemment, taxiphones au décor aussi criard. Plus grave, pendant ce temps, de vrais commerces, ceux qui offraient boutique et assortiment soignés, continuaient de quitter l'avenue de Clichy, nous expliquant, soit qu'ils souffraient de la contagion d'image des boutiques bas de gamme, soit que les loyers commerciaux devenaient trop élevés. Plus récemment, se multiplient les restos rapides, façon «coin du poulet», certifiés halal, résultat d'investissements anglo-pakistanais ou saoudiens, exemple de ce que les sociologues appellent un commerce communautaire : un magasin tenu par des représentants d'une communauté qui s'adressent en priorité aux membres de leur communauté. Un bon point toutefois, le reflux des friperies.

Et le contrôle des étalages ?

Si les services techniques de la Ville semblent davantage à l'écoute des attentes des habitants, leurs effectifs, toujours aussi squelettiques, ne leur permettent pas d'agir avec assez de vigueur pour faire respecter le règlement. La police nationale, elle aussi habilitée à dresser procès-verbal, ne semble pas, malgré une présence continue, pouvoir donner un coup d'arrêt définitif aux abus et aux multiples infractions au règlement. Est-elle peu motivée par cette ingrate tâche de police administrative ou absorbée par des enjeux jugés plus prioritaires ? Désormais, l'emprise des étalages autorisés est matérialisée au sol par des plots métalliques. Rappelons qu'en cas de changement de propriétaire, fréquent avenue de Clichy, ce droit n'est ni cessible ni nécessairement reconduit. Les élus des 17e et 18e arrdts assurent que, depuis des années, ils ne donnent aucun avis favorable à de nouvelles autorisations d'étalage. Pourtant, ces six derniers mois, deux magasins côté 17e ont pu produire de récents certificats d'autorisation d'étalage aux habitants consternés des 2 immeubles dont ils occupent les rez-de-chaussée. Alors ? ...

En 2001, une équipe municipale a succédé à une autre. Nous avons alors adressé un mémoire à M. Christian Sautter, adjoint au Maire de Paris, chargé des finances, après l'avoir rencontré en mairie du 18e. Dans un courrier à déCLIC 17/18 du 14/03/02, M. Sautter affirmait que « *la réhabilitation du secteur Clichy reste une priorité des services municipaux, mais ne peut se faire sans la vigilance des riverains. Trop souvent les baux commerciaux sont accordés à des commerces dont la nature porte préjudice à la qualité souhaitée pour le quartier et à des exploitants peu enclins à respecter l'environnement et la réglementation en vigueur.* » Nous souscrivons sans retenue à cette analyse. Mais M.Sautter ajoutait : « *je puis donc vous assurer que les services compétents maintiendront leur attitude de fermeté face aux commerçants réfractaires et que j'ai donné des instructions pour qu'ils poursuivent le plus souvent possible les contrôles inopinés sur l'avenue de Clichy* ». Et là, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur de cet engagement. Ce qu'il faut, ce n'est pas maintenir la fermeté mais l'amplifier pour appliquer la réglementation dans toute sa rigueur.

Les conseils de quartier en écho

Depuis 2001/2, se sont mis en place les quatre Conseils de Quartier (CQ) dont dépend l'avenue de Clichy : Batignolles-Cardinet, La Fourche-Guy-Môquet, Epinettes-Bessière, et Grandes-Carrières-Clichy. Dès les premières réunions, il apparut que, parmi les intervenants, beaucoup ne s'accommodaient pas de l'état de déréliction dont souffrait depuis si longtemps l'avenue. Des adhérents de déCLIC 17/18, et d'autres aussi, proposèrent de réunir ces 4 CQ pour y débattre de l'état des lieux et des moyens à mettre en œuvre pour l'améliorer, avec les élus, des arrondissements comme de la Ville, et tous ceux qui sont susceptibles d'agir. *(lire ci-contre)*

➡ *Dossier Avenue de Clichy*

Novembre 2003, deux réunions publiques sur l'avenue de Clichy

Les 26 et 27 novembre 2003, les habitants du quartier, très nombreux, ont pris la parole lors de deux réunions publiques convoquées à la demande des CQ concernés par l'avenue de Clichy. Les puissances invitantes étaient le maire du 17e (pour les 2 réunions) et le maire du 18e (pour la seule réunion du 27). On avait eu la curieuse idée de découper l'avenue de Clichy en deux tronçons, au nord et au sud de La Fourche. De manière aussi surprenante, aucun représentant de l'exécutif parisien n'avait été invité. Si les deux réunions attirèrent toutes deux autour de 250 participants, le ton y fut assez différent.

Le 26 novembre, le préau de l'école Brochant bouillait de la chaleur de débats citoyens qu'on aurait cru disparus. Le ton, vif et passionné, sut rester dans les limites difficiles d'un respect mutuel. Trois heures durant, les élus présents (M. Benessiano et Mme Kuster) et le commissaire central du 17e arrdt. mesurèrent la lassitude extrême des habitants, leur colère même, qui, enfin, trouvaient à s'exprimer. Les intervenants affirmèrent tous leur désir de réelles solutions. Les problèmes traités dans ce journal, et déCLIC 17/18 disposa de dix minutes pour les évoquer, furent tour à tour soulevés par les participants.

Des nombreuses interventions de la salle, nous en retiendrons deux. Une habitante de la rue Lacroix nous informa qu'en 1986, elle avait écrit au Maire de Paris et à la députée de la circonscription pour poser les mêmes questions que celles qu'elle entendait à nouveau 18 ans plus tard… Le commissaire central du 17e évoqua le problème majeur du mono-commerce affectant le quartier et se demanda si « *la liberté totale du commerce était compatible avec la vie du commerce utile aux habitants du quartier* ».

Le 27 novembre, au Cinéma des Cinéastes, confort oblige, la réunion fut plus policée, avec, à la tribune, les maires des 4 arrondissements qui se partagent la place de Clichy, c'était une première, et les 4 commissaires de police. Les intervenants de la salle étaient aussi exigeants que ceux de la veille.

Le premier thème abordé fut celui du réaménagement nécessaire de la place de Clichy, « *abandonnée depuis des dizaines d'années* » (M. Lebel, maire du 8e arrdt.). Les quatre maires s'engagèrent à ce qu'un avant-projet de réaménagement soit présenté avant juillet 2004.

À propos de l'avenue de Clichy, on ne citera que quelques interventions significatives. Une habitante de la rue Capron dénonça « le parti unique du chiche-kébab qui règne avenue de Clichy ». Un habitant du bas de l'avenue de Clichy, évoquant la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012, dit craindre la réaction du comité de sélection lorsqu'en juillet 2005, visitant le site proposé pour le logement des sportifs, autour du futur parc des Batignolles, il découvrira l'état de l'avenue de Clichy.

Le président de la Chambre de Commerce de Paris analysa que, dans le nord-est (?) de Paris, la paupérisation de la population entraîne logiquement une paupérisation du commerce. Il ajouta toutefois qu'il fallait requalifier le quartier en évitant la mono-activité et en ramenant des commerces de proximité.

On évoqua aussi la nécessité d'attribuer aux élus, et particulièrement aux maires d'arrondissement, le pouvoir de s'opposer au mono-commerce en leur accordant un droit de veto en cas de changement de la nature d'un commerce. Mais, pour cela, une nouvelle loi, et du courage politique, sont nécessaires (cf. les articles p. 4).

La réunion terminée, on observa, avec un plaisir non feint, de hauts gradés de la police nationale verbaliser quelques véhicules en stationnement interdit, avenue de Clichy !

Et après ?

Nous craignions à déCLIC 17/18 que ces deux réunions ne soient sans lendemain, au risque de décourager ceux qui se sentent concernés.

Depuis mars 2004, s'est réunie quatre fois une commission de travail interne à la mairie du 17e. déCLIC 17/18 y participe, formulant analyses et propositions, à l'écoute aussi de tous ceux qui réfléchissent à la réhabilitation de l'avenue de Clichy. La dégradation de l'appareil commercial a été le thème principal de réflexion de cette commission. Les élus du 17e annoncent une action d'envergure à l'automne en liaison avec la Mairie de Paris et les services chargés des contrôles.

Nous avions demandé, publiquement et par voie de tract, qu'**une commission de travail réunissant élus, associations, habitants, soit constituée sous l'égide de la Mairie de Paris**. Cette commission auditionnerait tous les intervenants qualifiés et rendrait compte de son travail lors d'une nouvelle réunion publique. Nous attendons ainsi la création d'une véritable **Commission de Requalification de l'avenue de Clichy** qui réunisse adjoints au Maire de Paris, les deux maires d'arrondissements, leurs adjoints, la Préfecture de Police et les services de la Ville compétents.

Dernière minute :

le 17 juin, M. Baupin, adjoint au Maire de Paris, annonce des décisions de principe sur la place et l'avenue de Clichy

Le suivi attentif des communiqués de presse de la Mairie de Paris sur son site web a du bon. En effet, le 18 juin, M. D. Baupin annonçait, après la réunion des quatre maires d'arrondissement concernés, la décision de principe tant souhaitée : des études techniques sont d'ores et déjà engagées pour des réalisations à court terme sur la place et l'avenue de Clichy. Leurs résultats sont attendus pour cet automne. Cette étape précèdera la « requalification globale » de l'avenue, reliée sans ambiguïté à l'implantation du futur Village Olympique.

Nous n'ignorons pas qu'à l'échelle parisienne, les décisions d'importance concernant l'aménagement et l'urbanisme engagent de lourds budgets et de gros moyens techniques. C'est pourquoi une décision politique au plus haut niveau et une réelle volonté de réussir sont requises pour envisager la « requalification » de la place et l'avenue de Clichy. Aussi, à déCLIC 17/18, nous nous félicitons de la décision qui vient d'être prise.

D'ores et déjà, votre association se tient prête, forte de son expérience de dix ans et du soutien de ses 300 adhérents, à apporter toute sa contribution à ce chantier de plusieurs années. Les numéros du Bulletin en témoignent, ce ne sont pas les problèmes ni les idées qui manquent.

Alors, retroussons nos manches...

« Place de Clichy, avenue de Clichy : la réflexion s'engage »

« Aux confluents des 8e, 9e, 17e et 18e arrondissements, la place et l'avenue de Clichy sont marquées par une congestion automobile importante, avec son lot de nuisances pour les riverains et de dégradation des conditions de vie dans les rues adjacentes.

À l'invitation de Denis Baupin, adjoint au maire de Paris chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie, une réunion de travail a rassemblé les maires des arrondissements concernés, aujourd'hui, à l'Hôtel de Ville, afin d'échanger sur le diagnostic de la situation actuelle et les grands principes d'un possible aménagement de la place et de l'avenue de Clichy.

Les objectifs d'ensemble doivent permettre de réduire la pression automobile, d'aménager et de sécuriser les déplacements des piétons et les accès aux stations de métro, de faciliter la circulation des bus, de réguler le stationnement et les livraisons.

Des études sont d'ores et déjà engagées sur les aménagements de proximité à réaliser à court terme en concertation avec les riverains, les commerçants, les professionnels des taxis, la Ratp.

Cette première phase, qui fera l'objet d'une concertation locale à l'automne, pourrait précéder une requalification globale à moyen terme de la place et l'avenue de Clichy dans le prolongement de l'espace civilisé Clichy-Rochechouart et en liaison avec l'implantation du futur village olympique, sur le secteur des Batignolles. »

Communiqué du 18 juin 2004
Denis Baupin,
adjoint au Maire de Paris

➡ *Dossier Avenue de Clichy*

Terrains *Batignolles-Cardinet-Clichy*

La dernière emprise industrielle parisienne jouera un double rôle : recoudre le 17e arrdt. et, peut-être, accueillir le Village Olympique.

Voilà des années que l'on s'interroge sur le devenir de la vaste emprise ferroviaire connue sous le nom historique de Gare des Batignolles-Marchandises. Ce quadrilatère vit la naissance des chemins de fer français et parisiens dans les années 1820. Ainsi le faisceau ferré Normandie-St Lazare utilise le couloir d'Argenteuil vers Paris entre les collines de Chaillot et la Butte Montmartre, passant sous la ligne de crête du boulevard des Batignolles pour rejoindre la gare Saint-Lazare. En amont de ce tunnel, à ciel ouvert depuis l'accident de 1921, déblai au nord et remblai au sud permirent la construction d'une surface plane, servant de zone de fret et de garage ferroviaires. À partir de ce site se développe aussi la petite ceinture, vers l'Ouest en tranchées pour le transport des voyageurs, vers l'Est en talus pour desservir les anciennes zones industrielles du nord parisien. Et, de fait, la gare des Batignolles découpe le 17e arrondissement : à l'Ouest, le bâti résidentiel de standing (la plaine Monceau), à l'Est, le quartier faubourien et ouvrier (les Épinettes), au Sud, le vieux village des Batignolles enfermé dans ses frontières historiques. La construction du périphérique dans les années 60 en partie sur la zone non-aedificandi des Fortifications de Thiers achève d'enserrer les terrains Batignolles-Cardinet entre la zone urbaine où l'habitat domine et suit le relief naturel, le territoire industriel, plat et homogène, et les limes périphériques dévolues au réseau routier. Conséquence du déclin du fret ferroviaire et de la concurrence féroce de la route (la SNCF y a installé sa filiale de transport routier, l'ex-SERNAM, aujourd'hui Geodis, désormais implantée à Clichy), les années 1980-90 voient l'extinction progressive de cette zone d'activités et posent la difficile question de sa reconversion.

Un espace de 60 ha. environ à aménager et à reconstruire

La zone, que nous appellerons ZAC BCC, s'étend sur 60 hectares tout compris. Elle comprend grosso modo deux parcelles de part et d'autre du boulevard Berthier : l'une entre l'avenue de Clichy (jusqu'à la porte de Clichy), la rue Cardinet, le bd. Péreire Sud, la rue de Saussure et, au nord, le bd. Berthier ; l'autre entre les bds. de Douaumont et Berthier, l'avenue de la Porte de Clichy (Est) et les voies ferrées St-Lazare (Ouest) qui bordent la Zac de la Porte d'Asnières. On y trouve encore une activité de fret résiduelle, l'infrastructure existante étant partiellement louée à des activités commerciales diverses, deux complexes hôteliers avenues de Clichy et de la Porte de Clichy, des immeubles d'habitation, propriété de la Sablière (rue Cardinet et le long de l'avenue de Clichy) ou de la Ville (rue André Suarès), et, enfin, les Magasins de l'Opéra de Paris, classés monument historique avec le bastion 44 de la défense Thiers, et le théâtre de l'Odéon, boulevard Berthier.

Vues panoramiques des terrains SNCF avec son peigne de voies de garage et de fret (ci-dessus) et ses halles aux marchandises (ci-dessous), au dessus desquelles on aperçoit la rue Cardinet et le bd. Péreire.

Un parc de 11 ha., c'est sûr ! Un Village Olympique ...

Dés 2001, le maire de Paris élu, B. Delanoë, qui, lors de sa campagne, promit de construire un grand parc aux Batignolles, décide de lancer une consultation d'urbanisme en confiant à quatre équipes pluridisciplinaires d'architectes et d'urbanistes le soin de concevoir les grands principes d'aménagement de la ZAC BCC. Alors qu'était attendu début 2003 le résultat de ces travaux, la Ville de Paris, en accord avec l'État et la Région, décide de présenter à nouveau sa candidature à l'organisation des Jeux Olympiques pour les XXXe Olympiades en 2012. Comme la candidature parisienne pour les JO en 2008 avait échoué à cause de l'éloignement excessif du Village Olympique des principaux sites de compétition, le comité organisateur français, le GIP Paris JO 2012, propose, cette fois-ci, d'implanter le Village sur le site des Batignolles, à mi-distance d'un noyau Nord (Plaine de France- Saint Denis – Porte de la Chapelle) et d'un noyau Ouest (Porte de Saint-Cloud, Bois de Boulogne). Les équipes remettent leurs travaux sur l'établi pour intégrer cette nouvelle contrainte dans leur programmation. Ainsi la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques 2012, dont la première étape vient d'être franchie le 18 mai 2004 avec l'établissement d'une liste de cinq villes restant en lice,

➡ *Dossier Terrains Batignolles*

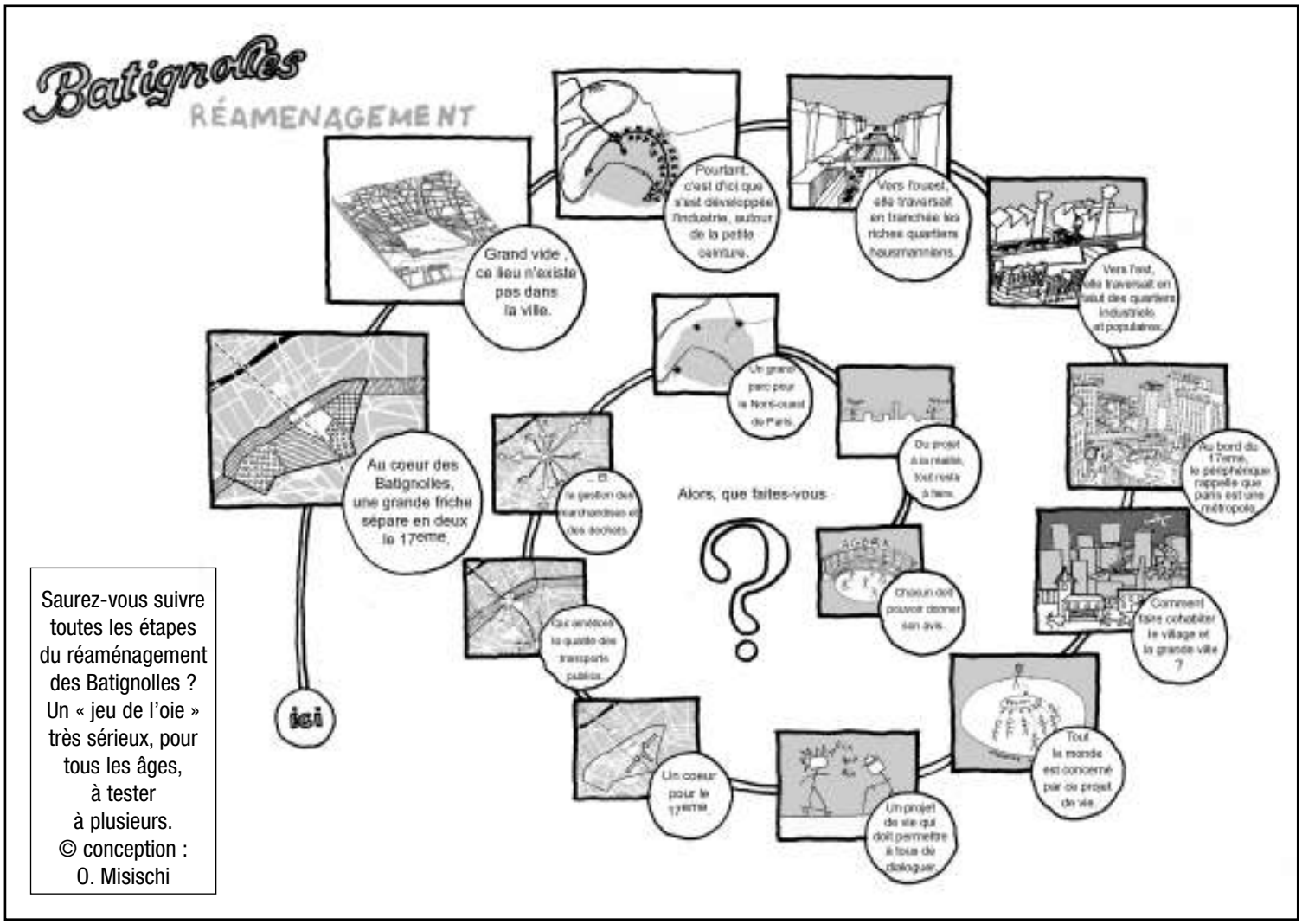

Saurez-vous suivre toutes les étapes du réaménagement des Batignolles ? Un « jeu de l'oie » très sérieux, pour tous les âges, à tester à plusieurs. © conception : O. Misischi

Derrière les immeubles *La Sablière*, avenue de Clichy, des bureaux abritant un service de la SNCF et, toujours, des activités de fret (à gauche). Perpendiculaire à l'avenue de Clichy, l'Impasse Chalabre (ci-dessous) donne accès à des immeubles d'habitation, des bureaux et, par une rampe en béton, au complexe hôtelier Ibis. Imaginez le futur parc au fond !

dont Paris, interfère directement avec le projet de la ZAC BCC.

En octobre 2003, l'équipe composée de François Grether et Jacqueline Osty est désignée par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris. Elle doit respecter les quatre objectifs généraux suivants spécifiés par le cahier des charges : (1) recoudre le territoire entre Monceau et les Épinettes et supprimer les coupures ; (2) créer un nouveau parc et valoriser les espaces publics ; (3) améliorer la desserte en transports en communs (bus 31, ligne 13, RER E) et développer le transport des marchandises par la voie ferroviaire ; (4) favoriser la mixité urbaine (activités économiques, logement de différentes catégories) et valoriser les éléments patrimoniaux (bastion 44, gare Pont Cardinet, Magasins Généraux). La gageure que doit relever l'équipe d'architectes consiste donc à concevoir simultanément le Village Olympique sur lequel pèsent des contraintes draconiennes et le futur quartier qui doit utiliser un maximum d'équipements déjà présents sur le site.

Terrains *Batignolles-Cardinet-Clichy*

Dès 2005, première phase de travaux avec la construction d'un parc de 4,5 ha et d'équipements publics.

Le pari(s) Olympique, passion du sport, mais aussi atout décisif pour notre quartier

Beaucoup s'inquiètent que deux projets bien distincts soient aussi intimement imbriqués. Or, d'une part, la ville organisatrice des JO 2012 sera choisie à Singapour le 6 juillet 2005, ne laissant que treize mois au G.I.P. Paris JO 2012 pour parfaire son projet. Mais, d'autre part, le choix de Paris aura une double incidence : financière puisque, avec les JO, la Ville n'assumera pas seule le coût de la restructuration du site des Batignolles mais recevra l'aide directe de l'État et de la Région ; calendaire puisque la Ville aura l'obligation d'achever fin 2011 le Village Olympique.

Bien entendu, si le choix définitif de la ville organisatrice des J.O. 2012 se portait sur Paris, le calendrier de réalisation de la ZAC en serait fortement accéléré. Alors que la ZAC jumelle de la porte d'Asnières a mis quatorze années pour sortir définitivement de terre, la ZAC BCC devra être conçue, construite et quasi finie en moins de quatorze semestres ! Évidemment, l'enjeu olympique dépasse largement les seules frontières du 17e et de son futur urbanisme mais, sans les JO, soyons sûrs que le réaménagement des Batignolles, gagé sur les seuls fonds de la Ville, s'étalerait sur plus d'une décennie.

Quels projets pour le long terme ?

Le foncier parisien est une denrée rare et chère, et surtout à cette échelle. On comprend aisément que les principaux propriétaires de la ZAC, SNCF, RFF et Géodis, mettent un soin tout particulier à « monnayer » leur trésor. Ainsi, depuis décembre 2001, se noue entre l'État, la Ville de Paris, la Région Île-de-France et les propriétaires une discussion complexe tant par ses aspects politiques, juridiques que patrimoniaux afin de trouver l'affectation la plus efficace à ce gigantesque puzzle. Et l'on peut compter sur les besoins les plus variés d'une métropole aussi dense que Paris pour suggérer une multiplicité de possibilités.

D'ores et déjà, décision a été prise de réaliser dès le début de l'année 2005 une première tranche (4,4 ha.) du futur parc, ainsi que des équipements publics (école polyvalente, collège, résidence étudiante) sur un polygone de 5,5 ha. en bordure de la rue Cardinet, de l'avenue de Clichy et de l'impasse Chalabre. Le parc définitif de 10,5 ha., dont un jardin de 5,5 ha. en un seul tenant, offrirait un vaste espace paysager structurant la ZAC. On a aussi pu évoquer les projets suivants :

- l'implantation d'un centre de tri des déchets, au nord de la ZAC, répondrait au besoin d'un maillage de la capitale par des centres de tri situés non loin de voies ferrées, d'où seraient acheminés les déchets vers des usines de traitement hors agglomération ;
- une plate-forme multimodale utilisant une partie du faisceau ferré assurerait le transport des marchandises et de l'approvisionnement de Paris sur rail puis par petits camions, pourquoi pas électriques ;
- un parking semi-enterré pour les autocars en liaison directe avec le périphérique désengorgerait la circulation urbaine du trafic des cars de tourisme vers Montmartre et les Grands Boulevards ;
- la S.N.C.F. pourrait conserver une partie de son emprise pour le fret et, surtout, réserver des voies pour la branche Ouest du RER E, Éole, autrement appelé Éléonore ;
- outre des programmes mixtes de logements et d'activités économiques, a été évoquée l'arrivée des services du Conseil Régional d'Île-de-France.

Bref, les idées ne manquent pas. Mais tous ces projets ne sont pas compatibles entre eux. Les architectes-programmateurs devront ainsi conjuguer besoins à satisfaire avec les contraintes architecturales et financières.

PARIS2012
VILLE CANDIDATE

© ParisJO2012, Pavillon de l'Arsenal

Le Repère Olympique

Le GIP PARIS JO 2012 propose d'installer un édifice temporaire, le Repère Olympique, véritable repère visuel dans la ville de la candidature de Paris aux JO 2012.

Démontable, réutilisable et accessible à tous, le Repère Olympique prendra place (cf. schéma ci-dessus) dans un quadrilatère sis, rue Cardinet, dans le périmètre de la première phase de construction de la ZAC BCC. Il devra répondre au double objectif suivant : présenter, à l'aide d'une exposition temporaire, la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et permettre ainsi l'adhésion des Parisiens à cet événement ; accueillir les visiteurs sur le site de la ZAC BCC et les informer sur son futur post-olympique.

Un concours international, ouvert depuis le 1er juin 2004 et clos le 6 septembre 2004, décidera en septembre de l'équipe lauréate pour une inauguration du Repère en janvier 2005.

Après les JO, nous souhaiterions que le même souci d'information soit développé pour accompagner le projet global.

➡ *Dossier Terrains Batignolles*

OUI à PARIS, Ville Olympique

Au-delà de la fête universelle pour le sport et l'amitié, les quartiers de l'avenue de Clichy gagneront aussi aux JO 2012.

Vue plongeante au-dessus des halles de la Gare des Marchandises avec, à gauche, l'impasse Chalabre et la rampe conduisant au complexe hôtelier, et, au fond, les immeubles La Sablière et les bureaux SNCF.
On se trouve ici à l'intérieur du périmètre de la première phase de constructions de la ZAC BCC. L'impasse devenue rue offrira une perspective depuis l'avenue de Clichy vers une partie du futur Parc des Batignolles.

La chance de faire participer les habitants et les riverains à l'élaboration de la Ville du XXIe siècle

Si le temps presse, on ne peut s'empêcher de regretter que le débat ait été jusqu'ici confiné à l'enceinte capitonnée d'un comité de pilotage restreint présidé par le Préfet de Paris, préfet de la région Île-de-France. On nous rétorque « clause de confidentialité de la candidature des JO 2012 ». Mais, s'agissant d'une des dernières mutations urbanistiques majeures à Paris, l'occasion rare nous est donnée de reconstruire le cœur du 17e arrondissement en le dotant des équipements publics indispensables (médiathèque-bibliothèque, crèche, écoles maternelle et primaire, commissariat central de Police, maison des associations) mais aussi de « recoudre » un tissu urbain morcelé. Et, dans ce domaine, les habitants, les riverains et les associations de quartier n'ont pas manqué d'alimenter le débat dans les conseils de quartier, comme lors de la discussion du futur PLU.

S'il est permis de rêver...

S'il est encore temps de proposer et, pourquoi pas ?, de rêver, ajoutons aux sages principes ci-dessus quelques idées, pas si folles que ça.

La couverture des voies ferrées de la rue de Rome jusqu'au périphérique serait aménagée en promenade, véritable « coulée verte » cyclable, accueillant petits équipements publics et immeubles d'activités commerciales de faible hauteur, assurant la jonction entre les quartiers voisins. La gare de la ligne RER E prolongée vers l'Ouest, au-dessus du boulevard Berthier, serait connectée à la ligne de Tramway Maréchaux Nord, à une gare centrale de cars de tourisme et de bus RATP et à un vaste parking (1500 places). Une refonte globale du Plan de Déplacements Urbains donnerait enfin vie aux grands axes du quartier. À l'Ouest, l'avenue de Clichy, axe « civilisé », serait mise en sens unique de La Fourche à la Porte de Clichy alors que le Boulevard Malesherbes deviendrait l'axe d'entrée principal. Les boulevards Berthier, des Batignolles et la rue Cardinet formeraient les barreaux d'échange entre ces deux axes d'entrée et sortie. Les transports en commun recevraient enfin les investissements nécessaires à la mesure de leur intense fréquentation. La ligne 13 serait débranchée grâce à l'extension de la ligne 14 de Saint-Lazare à La Fourche et deviendrait la ligne tangentielle à l'est de la ZAC BCC, alors que la ligne E du RER relierait sa branche Nord-Ouest au pôle Évangile-Porte d'Aubervilliers (gare à construire). La ligne Mobilien 31 serait enfin mise en site propre et le service du 66 étendu. Enfin, la rénovation de ces deux grandes avenue du Nord-Ouest parisien, les avenues de Clichy et de Saint-Ouen, redonnerait vie à leurs fonctions d'échange et de communication entre les quartiers qu'elles desservent.

Prochains rendez-vous

À l'issue de la réunion publique du 3 juin, rendez-vous a été pris à l'automne prochain pour une présentation plus détaillée de la première tranche de l'aménagment de la ZAC BCC : Parc des Batignolles, équipements collectifs, etc..

En septembre 2004, sera aussi connue l'équipe lauréate de la construction du Repère Olympique inauguré en janvier 2005.

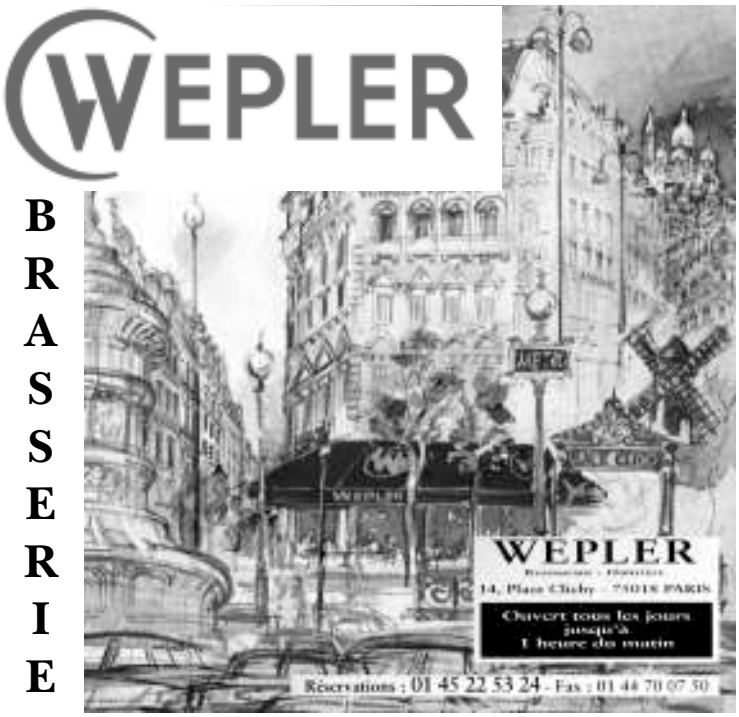

PHOTOCOPIE/DUPLICOPIE

Thèses, Mémoires, Scénarios
Affichettes,Tracts

TARIFS DÉGRESSIFS

de 0,080 à 0,036 € la copie

Reliure spirale/thermocollée/plastification
Saisie de documents sur PC:
P.V., devis, factures, courriers divers
Cartes de visite, cartes d'invitation, etc.

SPÉCIAL ÉTUDIANTS :
abonnement 500 copies à 19 €

HORIZONS COPIES
1 Passage Saint-Michel 75017 PARIS
M° La Fourche, Bus 54, 74, 81

Brèves

La dame aux parapluies

Dans le quartier, chacun connaît la dame sans domicile, abritée sous des parapluies, qui, pendant plusieurs semestres, s'était installée sur le trottoir, avenue de Clichy, au coin de la rue des Dames, et qui occupe depuis ce printemps le haut de l'avenue de Saint Ouen. Bien des habitants se sont émus de sa détresse, même si, le plus souvent, elle refuse l'aide qui lui est proposée et éconduit les personnes bien intentionnées.

Alertée par une adhérente de déCLIC 17/18, la Directrice du Service de Solidarité et d'Insertion du Centre d'Action Social de la Ville de Paris lui répondit (11 août 2003) que cette dame est connue depuis longtemps par les services du SAMU Social qui essuient un refus catégorique chaque fois qu'ils proposent leur aide. De même pour la « maraude psychiatrique du SAMU Social » ou la Brigade d'Aide Aux Personnes Sans Abri. La Directrice générale du Service ajoute qu'on ne peut aller à l'encontre de la décision de cette personne même si ce choix est dangereux pour elle. « Les équipes de terrain s'efforcent autant qu'elle le peuvent de lui faire comprendre qu'il n'est pas bon pour elle de rester dans la rue et de continuer ce mode de vie. C'est à force de patience, de persévérance et de discussion que les équipes arriveront à lui faire quitter la rue pour éventuellement une hospitalisation. Il ne faut par conséquent pas brusquer cette personne qui pourrait changer de lieu d'errance, les équipes perdraient sa trace et ainsi le bénéfice du travail effectué avec cette personne. »

Une nouvelle entrée pour le cimetière Montmartre : projet enterré ?

Le cimetière Montmartre, lieu de souvenirs et de recueillement, est aussi un lieu historique par la notoriété des personnalités inhumées, la qualité de la statuaire. Plus vaste espace vert du 18e arrondissement, d'une superficie comparable à celle du parc Monceau, le cimetière a pour seule entrée permanente le grand portail de l'avenue Rachel. Mais l'on voit fréquemment des touristes, près de La Fourche, errer à la recherche de l'entrée du cimetière à …500 m de là.

À l'occasion de réunions publiques préparatoires au quartier vert Cavallotti, la question a été posée de la création d'une autre entrée qui pourrait se situer rue Ganneron. Un vœu adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement en octobre 2003 demandait que « *des études soient engagées pour une nouvelle entrée qui pourrait être située à l'angle des rues Ganneron et Etex, et aussi que l'entrée située rue Joseph de Maistre (au coin de la rue Caulaincourt) soit ouverte le week-end* ».

M. Dagnaud, adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Administration Générale a répondu : « *Il serait aisé de percer le mur d'enceinte et de poser une porte donnant accès à un escalier en vue d'aménager une ouverture supplémentaire. Cependant certaines contraintes et obligations liées en particulier à l'indispensable prise en compte des personnes à mobilité réduite obligent à prévoir une rampe conforme aux obligations minimales de pentes et de largeur. Ces contraintes légales se traduiraient par un surcoût important. D'autre part tous ces aménagements requièrent de disposer d'un espace suffisant. Or les diverses visites effectuées sur le site montrent une concentration de sépultures, côté rue Ganneron qui empêche en l'état actuel des lieux d'envisager de tels travaux. La libération de la place suffisante pour mener à bien ce projet nécessiterait la reprise de certaines concessions funéraires, procédure longue et d'autant plus complexe que la plupart des terrains concédés à Montmartre l'ont été à titre perpétuel. De ce fait, ils ne peuvent être repris dans le domaine public qu'après constat d'abandon basé sur l'état des sépultures. La procédure légale obligeant la réalisation de deux constats espacés de trois ans, le projet ne pourra en aucun cas être réalisé dans la mandature. S'agissant de l'entrée existante située rue Joseph de Maistre, son ouverture au public est possible sous réserve que des moyens humains, …* » La végétalisation du mur du cimetière, rue Ganneron par des plantations à l'intérieur mais aussi sur le trottoir, à l'extérieur, a été jugé intéressant.

Espace civilisé Clichy-Rochechouart : ça avance… doucement

Le premier tronçon, entre les places Clichy et Blanche, a été ouvert au public en mai 2003 après six mois de travaux et deux ans de concertation. Le deuxième, de la place Blanche au bd. Barbès, devait suivre dans la foulée. La Ville a néanmoins préféré s'accorder une pause. Si, entre Clichy et Blanche, le changement est radical, ce n'est pas parfait : un sol clair très salissant, un mobilier urbain discutable - des WC Decaux aussi laids que des bunkers mais la concession signée depuis bien longtemps court encore pour des années -, des plantes qui ont mal survécu à la canicule. Après réflexion, la Ville a repris les travaux en février. Le terre-plein central sera livré, bd. de Clichy, en août 2004 et bd. de Rochechouart en février 2005 (avril 2005 pour le tronçon Delta-Barbès) pour rejoindre les futurs espaces civilisés de l'avenue Magenta et du boulevard Barbès.

Les arbres, largement renouvelés, des micocouliers remplaçant les platanes malades, passeront de 320 à 376 sujets. La surface des jardinières plantées passe de 21 à 4927 m2, et le nombre de bancs publics de 16 à 58. Un projet « très ambitieux, très coûteux parce que nécessaire ». Un couloir entre les rangées d'arbres, de chaque côté, accueille les cyclistes, (trop ?) peu nombreux. Les bus et les taxis circulent beaucoup plus vite dans leur couloir réservé (2500m en fin de projet). Mais les bus ne sont pas plus fréquents !

Et les automobiles roulent-elles (encore) plus difficilement qu'avant ? Un véhicule mal arrêté (j'en ai pour une seconde…) bloque comme ailleurs la circulation. Et combien de véhicules ralentis aux mêmes heures de pointe dans Paris ne transportent-ils qu'une seule personne, le conducteur ? Il est, certes, plus facile pour certains de mettre en cause les couloirs réservés aux transports publics que l'incivisme de certains automobilistes. Si le « passage à gauche » des bus peut entraîner des ralentissements à l'entrée du secteur, c'est la conséquence de son aménagement par tronçon successif. Se pose aussi sans conteste le traitement global de la Place de Clichy. On pourrait aussi étendre la circulation des bus à gauche sur une plus longue partie de leur trajet, dès Villiers pour le 30, par exemple.

Le stationnement sauvage des cars de tourisme est heureusement rendu plus difficile. Mais il perdure, notamment place Blanche, à proximité du Moulin-Rouge. La réglementation doit être respectée et la police y veiller. «Favoriser le tourisme en diminuant ses nuisances », ce n'est pas encore gagné !

LIBRAIRIE DE PARIS

7-11 place de Clichy - 75017 Paris

carte de fidélité

- littérature
- sciences humaines
- beaux arts
- parascolaire
- littérature de jeunesse
- tourisme et vie pratique

horaires d'ouverture : le lundi de 11h à 20h
et du mardi au samedi de 10h à 20h

tél : **01.45.22.47.81** - fax : 01.40.08.08.50
e-mail : lib.paris@librairie-de-paris.fr - www.librairie-de-paris.fr

Et les commerces ? Sur les trottoirs élargis, certaines terrasses peuvent-elles s'agrandir sans crier gare ni autorisation ? Verra-t-on longtemps défigurés encore les mêmes bas d'immeubles, souvent de qualité ? Peut-on espérer que l'amélioration du cadre de vie urbain entraînera automatiquement une meilleure qualité des commerces ? On attend avec impatience la Charte de Qualité, en cours de négociation !

Jardin des Deux-Nèthes, suite et fin ?

Alors que, depuis octobre 2003, le premier morceau du jardin des Deux-Nèthes fait le bonheur des enfants et des habitants des Grandes Carrières et des Batignolles, (et, oui, quoique situé sur le 18e, le jardin est utile à deux arrondissements), nous attendions tous que la deuxième phase de construction prenne son envol.

Comme nous l'avons trop souvent relaté, les longues procédures d'expropriation et de relogement, si nécessaire, doivent être achevées pour que la Direction des Parcs et Jardins de la Ville devienne juridiquement propriétaire des dernières parcelles. C'est fait et les immeubles concernés (sauf deux) ont été démolis. On attend le dernier déménagement en juillet pour qu'enfin soit lancée la seconde phase de construction du jardin.

Mais, attentive à ce dossier qu'elle avait exhumé des promesses encalminées dans l'oubli depuis 1983 et qui a, enfin, émergé en 2001, déCLIC 17/18 s'est inquiétée, à juste titre, du devenir de l'antenne *Paris-Nature* prévue dans le projet.

En réponse à un courrier de déCLIC 17/18 de mai 2004, le maire du 18e, M. D. Vaillant, a profité de la réunion du 1er juin sur le Quartier Vert *Cavallotti* pour donner les précisions suivantes. Selon les explications que lui a données M. Y. Contassot, adjoint au Maire de Paris, chargé des espaces verts et de la propreté, l'antenne *Paris-Nature* ne peut être mise sur pied avant longtemps (« le projet n'est pas mûr »).

Résultat : si ce projet d'antenne était maintenu, la seconde phase de travaux devrait être reportée et, pire, l'appel d'offre deviendrait caduc. De plus, son coût prévisionnel (450 000 €), déjà budgété, serait gelé et non utilisé pour le 18e. En conséquence, le maire du 18e l'a décidé, il n'y aura pas d'antenne *Paris-Nature*, le bâtiment ad hoc en fond de l'Impasse de la Défense ne sera pas construit et le budget prévu à cet effet, est récupéré au bénéfice de petits travaux urgents dans d'autres jardins du 18e.

Enfin, le maire a assuré que le projet définitif serait transmis aussitôt que possible aux riverains et à leur(s) associations.

Le jardin serait terminé vers la mi-2005.

La *Maison des Associations* du 18e ouverte depuis le 30 mars 2004.

La municipalité parisienne élue en 2001 a souhaité doter chaque arrondissement d'une Maison des associations. Après les 13e, 20e et 12e en 2003, les 19e et 18e viennent d'ouvrir la leur, avant les 3e et 7e à la fin de cette année. Mais la MDA 18 plonge ses fondations dans une histoire plus ancienne. En effet, la Ville de Paris acquit en 1994 la parcelle à l'angle de la rue Marcadet et du passage Ramey, sur laquelle s'élèvent l'Hôtel Mathagon et des bâtiments industriels, afin d'y implanter un équipement culturel et des logements. Alors que ce projet reste lettre morte, la municipalité du 18e arr. élue en 1995 émet le vœu qu'une partie de cet espace soit utilisé au bénéfice des associations qui manquent cruellement de lieux de réunion. En 1998, un groupement d'associations, PUMA 18, se constitue pour obtenir l'ouverture d'un tel lieu. Fin 2001, les Assises Associatives du 18e permettent à la municipalité de relancer le projet. Un groupe de travail constitué d'une vingtaine d'associations, dont déCLIC 17/18, se réunit de janvier 2002 à fin 2003 pour participer à la définition du projet architectural et concevoir un mode de fonctionnement original.

De fait, le 18e aura innové jusqu'au bout. La conversion du bâtiment industriel, 15 passage Ramey, est le fruit d'une discussion attentive entre le groupe de travail, l'architecte, le maître d'ouvrage et la mairie du 18 e. On trouve sur trois niveaux, soit 555 m2 de surface utile, quatre salles de réunion modulables, cinq bureaux temporaires de travail, une vaste salle de documentation et d'informatique, un local de reprographie et des moyens de rangement, d'affichage et de réception du courrier. Le fonctionnement de la MDA 18 résulte aussi d'une longue concertation, vigilante voire pointilleuse, menée entre les associations et la municipalité représentée par Mme Martine Timsit, adjointe au maire, chargée de la vie associative. La MDA 18, « équipement municipal de proximité », est gérée grâce à un partenariat actif avec les associations inscrites (peuvent adhérer à la MDA 18 les associations de loi1901 ayant leur siège social ou une activité régulière dans le 18e). Un Conseil d'orientation, composé de 18 membres élus (élection organisée à la rentrée), du maire du 18e et de la directrice de la MDA, définit des orientations et formule des propositions qu'un Comité de pilotage met concrètement en œuvre.

La MDA 18 a organisé une première rencontre avec les associations le samedi 5 juin de 14 h. à 18 h.. Elle compte déjà 80 associations adhérentes. Son inauguration officielle a eu lieu le samedi 26 juin en présence du Maire de Paris, du Maire du 18e et de ses adjoints. À la rentrée, les associations adhérentes éliront leur représentants au sein du Conseil d'Orientation.

MDA 18
15 passage Ramey
75018 PARIS.
Tél. 01.42.23.20.20 Fax. : 01 55 79 01 36.
Horaires d'ouverture :
mardi & jeudi (12 h- 22 h 30) ;
mercredi & vendredi (10 h -20 h30);
samedi (12 h.-18 h.).

Trois questions à Mme Brigitte Bâtonnier, directrice de la MDA 18.

D'où venez-vous ? Comment vous-êtes vous intéressée à la MDA ?

Juriste de formation, j'ai travaillé pour la défense des consommateurs. Habitant le 18e et impliquée dans la vie associative, en particulier dans un journal du 18e, j'ai souhaité prolonger professionnellement mon intérêt pour cet aspect de notre vie sociale.

Comment appréciez-vous la réflexion menée par le groupe de travail sur l'organisation de la MDA ?

Après deux ans d'effort désintéressé fourni par le groupe de travail, nous disposons de règles de gestion et de participation solides, grâce auxquelles toutes les associations vont pouvoir se sentir pleinement acteurs de la vie réelle de la MDA 18.

Quel est votre rôle exact ? Quels sont vos projets immédiats ?

Mon rôle consiste d'abord à piloter une équipe de quatre personnes et à mettre en œuvre les objectifs définis dans la Charte de fonctionnement avec toutes les associations adhérentes. Mes projets immédiats : faire émerger des projets communs, informer sur les possibilités offertes par ce nouvel outil de la vie associative, au service de nos concitoyens.

AUX COINS DES BATIGNOLLES

Préserver maisonnettes et petits immeubles aux carrefours des Batignolles

déCLIC 17/18 participe à l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Paris. Dès 2003, elle a fait de nombreuses propositions écrites tant pour le 17e que le 18e. Parmi celles-ci, la protection des maisonnettes et des immeubles de un à deux niveaux aux nombreux carrefours du quartier des Batignolles. Car, hormis son intérêt historique et architectural, ce bâti de faible hauteur apporte respiration et luminosité au cœur d'un quartier dense aux rues étroites.

Le carrefour Lemercier-Le Chapelais est le contre-exemple parfait. déCLIC 17/18 s'était battue dès 2001 avec les riverains pour préserver ce patrimoine faubourien et s'opposer à la construction d'un immeuble de 5 niveaux. En vain, la mairie du 17e soutenant le projet du promoteur et la Mairie de Paris ne pouvant différer un permis de construire accordé en janvier 2001. Ne réitérons pas les mêmes erreurs !

Festival *Du Rififi aux Batignolles*

2e édition 2004
du 16 septembre
au 19 septembre

La première édition 2003 a connu un beau succès, rassemblant près de 13 000 spectateurs en 3 jours de programmation (Théâtre, Danse, Musique, Arts plastiques, Art Vidéo, Mode) et 150 représentations dans la rue et des théâtres de fortune (Villa des Arts, Galeries d'artistes, bars, friches industrielles, églises, marché couvert, caves, Temple).

Le premier repas de quartier des Batignolles a rassemblé 1000 personnes le samedi soir et la vente de livres rue Davy a permis aux habitants, pour la première fois de « vivre » leur quartier dans le calme, la convivialité et la verdure.

L'édition 2004 se prépare dans un périmètre élargi, de nouvelles salles (Centre culturel La Jonquière, Théâtre de l'Européen, le Méry, des restaurants) et de nouveaux espaces publics (rue Hèlène, Place Richard Baret, Cour St Pierre, Courettes privées, Square des Epinettes,…).

Le Festival Du rififi aux Batignolles proposera cette année une sélection de programmes variés susceptibles de ravir le public le plus large possible. Les disciplines artistiques les plus diverses se rencontreront et favoriseront les échanges entre les différentes « cultures » composant nos quartiers.

Au programme : IN (professionnels confirmés, spectacles de rue, installations) ; OFF (Amateurs, professionnels débutants, Écoles) ; programmation «Culture des Batignolles» (découverte et mémoire des quartiers) ; des parades, des repas de quartier, la participation des écoles, une ventre aux livres géante rue Davy, etc..

Pour participer à la Légende :
Contact (Bénévoles, Artistes, Partenaires) : 01 58 59 02 39 ou contact@durififiauxbatignolles.com

Bureau du Festival :
128 rue Legendre 75017 Paris
Permanence la samedi de 10h à 15h
www.durififiauxbatignolles.com

➡ *Nouvelles de quartier*

La fête-renaissance de la rue Davy

Observant un vieux cliché de la rue Davy, où de belles dames en robes longues côtoient des travailleurs en habit et palabrent devant les boutiques, le Dr. Bruno Godard, médecin généraliste, eut envie de retrouver l'étrange attrait de cette rue où il est né et travaille. Un petit groupe de précurseurs imagina, avec lui, d'organiser un événement ouvert à tous : une foire aux livres. L'association Du Rififi aux Batignolles décida de l'inclure comme événement-phare de la première édition de son Festival, les 26-27-28 septembre 2003.

Dès le vendredi soir, des bénévoles eurent la lourde tâche d'obtenir par la seule arme de la persuasion que les voitures libèrent la rue. Des étudiants de l'ESAM, école de design de la rue, installèrent leur décoration originale des trottoirs, des vitrines et du mur pignon, à l'angle de la rue Davy et de la rue Guy-Môquet. Ainsi parée, au petit matin du 27 septembre, la rue Davy accueillit les premiers habitants qui purent occuper leurs stands. Sous un soleil éclatant, chanteurs de rue, clowns, musiciens et jeunes danseurs de hip-hop égayèrent cette journée riche de rencontres et d'échanges. Les gens se retrouvaient, s'arrêtaient, discutaient de livres, marchandant, racontant et partageant leurs préférences. Piétonne d'un jour, libérée des voitures, décorée - les gens n'osaient même pas marcher sur les bandes de gazon recouvrant les trottoirs -, la rue Davy faisait peau neuve. Tous, jeunes, familles, personnes âgées, enfants, redécouvraient une rue Davy, habituellement occupée de voitures ventouses, aux étroits trottoirs jonchés de détritus ou d'objets encombrants et à la chaussée souillée de crottes de chiens. C'est en souvenir des regards ravis mais incrédules, pour les habitants et les 3000 visiteurs de cette journée presque irréelle qu'a été créée l'association La rue d'à côté. Pour relever aussi le défi du bien-vivre ensemble, établir un lien entre les habitants et, surtout, « faire bouger et embellir » le quartier.

L'association « La rue d'à côté » propose pour 2004 dans le cadre du Festival Du Rififi aux Batignolles :

Samedi18 septembre 2004, rue Davy, le Marché aux livres. Réservé aux particuliers désireux de vendre leurs livres, dans un nouveau décor créé par l'école de design Esam, il sera ponctué de lectures de contes du monde et de découvertes d'auteurs du 17e organisée avec la complicité de la librairie « La Virgule ». Des auteurs et des illustrateurs de livres pour la jeunesse viendront présenter leur travail aux enfants (lecture et atelier d'écriture). Un livre d'or géant installé sur le pignon de l'angle Guy Môquet - Davy permettra à chacun d'enrichir la mémoire collective.

Dimanche 19 septembre 2004, square Maria Deraismes, Pique-nique du quartier. Les habitants du quartier sont invités à venir en apportant leur repas ou à partager des saveurs venues des quatre coins du monde préparées à l'occasion par l'association « Quartier de Soleil ». La fête sera rythmée par une chorale d'enfants conduite par un professeur du centre culturel de la Jonquière et un groupe de jazz, Little Swing Band.

Du 16 au 19 septembre 2004, un Regard sur la rue. Des jeunes des Epinettes et des Batignolles imaginent, grâce à la photographie, une passerelle entre les rives de ces deux quartiers. Une exposition itinérante restitue leurs regards croisés.

Peuplade a fêté en mai son premier anniversaire !

Le site internet www.peuplade.net permet aux habitants de Paris 17 de découvrir leurs voisins grâce aux « autoportraits », d'échanger les bonnes adresses, de donner et recevoir des conseils, d'aider ceux qui en ont besoin dans les "discussions et entraide", passer des annonces…
Mais voici que depuis le mois de janvier, le virtuel ne suffit plus ! Peuplade envahit les cafés, les restaurants, les squares du quartier. Les rendez-vous se succèdent pour une partie de billard, pour un apéro de quartier improvisé, pour une séance de cinéma, pour une promenade au square entre jeunes parents ou pour venir en aide aux SDF. Aujourd'hui une gazette de quartier est sur le point de voir le jour et un projet de Social Club met tout ce petit monde en ébullition…
Petit monde ? Voire. À ce jour Peuplade.net compte 1 400 inscrits.

http://www.peuplade.net Contact : info@peuplade.net.

BDS Près de chez vous

• Cartouches laser & jet d'encre • Disquettes • CD
• Papiers spéciaux jet d'encre & laser • Cartes de visite

8 rue des Dames 75017 Paris tél. : 01 45 22 84 91 fax : 01 45 22 84 54
email : bds.fr@wanadoo.fr ouvert du lundi au vendredi de 9 h. à 18 h.

Purity-Fort *La Ville aux Champs*
Magasin indépendant

Produits biologiques et naturels - Conseils en nutrition
71 avenue de Clichy 75017 Paris
Tél : 01 44 90 94 13 Fax : 01 42 93 36 28
M° La Fourche - Bus 54, 74 et 81

Gare de Saint-Ouen (Petite Ceinture), hier et aujourd'hui.

Dans le n° 13 de ce Bulletin, nous lancions un appel pressant à la Ville de Paris et à Réseau Ferré de France, propriétaire, pour que l'ancienne gare de Saint-Ouen (Petite Ceinture) renoue avec son lointain passé (séduisant), en dépit du présent consternant et d'un futur incertain.

Cet appel semble avoir été entendu dans l'enceinte du Conseil de Paris puisque Mme B. Kuster, élue du 17e arr., vice-présidente du groupe UMP, dans une question orale du 23/09/03, évoqua cette « aberration urbanistique » à la façade peu esthétique et à l'enseigne agressive. Dans sa réponse, le maire de Paris nous apprend que, dans ce même lieu, on a échappé à un Mc Donald en 1996, puis à une boutique de prêt à porter et, enfin, à un supermarché Lidl en 2001, tous refusés au motif que les modifications de devanture étaient inacceptables pour ce bâtiment situé en zone UN du plan d'occupation des sols. De même, le soldeur de vaisselle qui s'était installé sans avoir sollicité l'autorisation d'urbanisme aurait été refusé au titre du zonage. En ce qui concerne son enseigne, la demande d'autorisation, déposée a posteriori, a fait l'objet d'un refus en avril 2003, assorti d'une demande de dépose. La situation restant inchangée en octobre 2003, des poursuites administratives et pénales ont été engagées, sans résultat connu à ce jour. Depuis, un bazar a remplacé le soldeur, avec une vitrine tout aussi négligée, une enseigne tout aussi agressive. La procédure engagée par la Ville doit, de ce fait, être recommencée à zéro. M. Sarkozy, en visite dans le quartier, a stigmatisé ceux qui ne respectent pas les lois. Que soit donc appliqué dans toute sa rigueur le règlement de l'urbanisme envers l'occupant comme envers le propriétaire ! RFF, société d'État, ne doit-elle pas respecter plus que tout autre l'espace public ?

Faudra-t-il attendre, encore des années, un projet utile et beau, pour le quartier ? C'est à craindre ...

pour la réhabilitation de l'avenue de Clichy

avec déCLIC 17/18 ensemble, améliorons la vie quotidienne dans nos quartiers

déCLIC 17/18

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de Paris le 5/4/96 soutenue par :

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'IMPASSE DE LA DÉFENSE - ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'AVENUE DE CLICHY - ÉCLAT IMMÉDIAT ET DURABLE - COLLECTIF CAPRON-CLICHY-DÉFENSE - COLLECTIF LA FOURCHE

3 RUE ÉTIENNE JODELLE 75018 PARIS

BULLETIN D'ADHÉSION

(à retourner à l'adresse ci-dessus)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... e-mail : .....

ADRESSE : ..... téléphone : .....

adhère en qualité de : ❑ MEMBRE BIENFAITEUR Cotisation versée (minimum 15 €) : .....

❑ MEMBRE ACTIF Cotisation versée (minimum 5 €) : .....

SIGNATURE :

Nous assurons nous-mêmes la diffusion de nos courriers d'information. Si nécessaire, pour accéder à votre boîte aux lettres, merci de préciser le code de votre immeuble : .....

Nous vous invitons à photocopier ce bulletin d'adhésion et à le diffuser autour de vous.

Vous souhaitez participer à la vie de l'association. Faites-nous part ici de vos souhaits et de vos idées :